



Rapport d'activités 2023
Projets 2024
Compte des résultats 2023
Budget 2024

**Centre de services agréés
par l'A.V.i.Q. pour Jeunes
et Adultes présentant un
handicap moteur**

Chemin de Perwez, 16
4500 HUY (Ben-Ahin)
BELGIQUE

Tél. +32 85 611 155
Fax +32 85 611 294

chateauvert@chateauvert.be
www.chateauvert.be

Numéro d'entreprise
0448 033 201

*Déduction Fiscale pour tout don
à partir de 40€ :*
BE45 0689 1007 9689



1. INTRODUCTION	3
2. AGREMENTS	4
A. SERVICE RESIDENTIEL POUR JEUNES (S.R.J.).....	4
B. SERVICE RESIDENTIEL POUR ADULTES (S.R.A.)	4
C. SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR POUR ADULTES (S.A.J.A.)	4
3. STATISTIQUES CONCERNANT LES BENEFICIAIRES : NOMBRE, AGE, ETIOLOGIE,	5
A. S.R.J.	5
B. S.R.A.	6
C. S.A.J.A.	8
4. BILAN CONCERNANT L'ORGANISATION GENERALE ET AU SEIN DES GROUPES DE VIE.....	9
A. ORGANIGRAMME ARRETE AU 31.12.2023.....	9
B. FONCTIONNEMENT PAR SERVICE + COORDINATION	9
C. GESTION DES HORAIRES ET DES EQUIPES EDUCATIVES	10
D. PROJETS DE VIE DES BENEFICIAIRES	10
E. VALORISATION DES ROLES SOCIAUX ET GESTION DE PROJETS.....	11
F. DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES ACTIVITES :	12
G. EDUCATION A LA VIE RELATIONNELLE, AFFECTIVE ET SEXUELLE (E.V.R.A.S.).....	12
H. PROJET DE « JE » A « NOUS » : CULTIVONS NOS DIFFERENCES.	13
I. CONTRAT D'OBJECTIFS	14
J. CONSEIL DES USAGERS AU S.R.J.	14
K. LOGICIEL PEPS.....	14
L. AUTRES CHANTIERS REALISES... ..	15
5. BILAN CONCERNANT LA SANTE DES BENEFICIAIRES ET L'ORGANISATION DES SOINS ET DES ACTIVITES LIEES A LA SANTE	17
A. SERVICE INFIRMIER	17
B. SERVICE KINE.....	20
C. SERVICE ERGOTHERAPIE.....	20
D. SERVICE LOGOPEDIE.....	21
E. SERVICE PSYCHOLOGIE	22
6. BILAN CONCERNANT L'EMPLOI	25
A. CADASTRE DE L'EMPLOI.....	25
B. STATISTIQUES - EMPLOI.....	26
C. AIDES A L'EMPLOI.....	26
D. FORMATIONS	26
7. ASPECTS COMPTABLES : BILAN 2023 – COMPTE DES RESULTATS 2023 ET BUDGET 2024	29
A. BILAN 2023	29
B. COMPTE D'EXPLOITATION 2023	33
C. ANALYSE COMPARATIVE DE L'ETAT DE TRESORERIE	41
8. BUDGET 2024.....	42
9. PROJETS 2024	48
10. REMERCIEMENTS.....	52

1. INTRODUCTION

En 2023, nous avons pu poursuivre certains projets et en démarrer de nouveaux.

Côté pédagogique, les projets de vie ont continué à s'améliorer en incluant la présence du bénéficiaire à une partie de la réunion interdisciplinaire. Les valorisations des rôles sociaux et les activités d'inclusion vers l'extérieur se sont poursuivies. De nouvelles activités ont vu le jour, telles que « le projet A l'âne », ayant pour objectif de prendre soin de la personne, de prendre le temps de ralentir et de répondre à ses besoins ; « le projet esthétique », consistant en un atelier coiffure pour offrir aux bénéficiaires une coupe de cheveux choisie en fonction de leurs envies, besoins,... ; « l'accueil de classes d'enfants », étant une rencontre entre des classes des écoles primaires de Marchin et les bénéficiaires du Château Vert, afin de permettre aux enfants de changer de regard sur la personne porteuse de handicap.

Côté santé, la remise à niveau des bilans annuels des bénéficiaires, débutée en 2022, s'est poursuivie et les suivis médicaux en résultant ont encore augmenté cette année. Ces derniers ont un impact sur les équipes de soins, mais également sur les équipes éducatives et de chauffeurs, en termes d'accompagnement, et donc de temps de travail, et de transport. Pour un meilleur suivi également, une attribution de références a été mise en place dans l'équipe infirmière. Côté paramédical, le travail des kinésithérapeutes, ergothérapeutes et logopèdes, tant individuel que collectif, a pu se poursuivre mais nous constatons, de manière générale, une baisse du nombre de stagiaires et donc de possibilités de suivis supplémentaires en 2023.

Côté infrastructure, outre de nombreux travaux réalisés dans le bâtiment actuel (WC PMR, sécurisation accès, rénovation de couloirs,...), le projet des constructions des 6 pavillons a démarré concrètement par le démarrage du chantier le 18 septembre 2023. Côté financier, nous continuons à rechercher des financements pour pouvoir conclure au mieux ce grand projet.

Et enfin, côté institutionnel, plusieurs projets se sont poursuivis tels que : les groupes de réflexion dans le cadre du contrat d'objectif ont continué mais ont également déjà atteint certains objectifs qui ont abouti à la validation de décisions ; le logiciel PEPS s'est étendu de par la mise en place de nouvelles fonctionnalités et de nouveaux accès pour certains travailleurs ; et les séances de méditation, offertes aux membres du personnel depuis 2022, se réalisent maintenant, de manière conjointe, pour bénéficiaires et personnel.

2. Agréments

A. Service Résidentiel pour Jeunes (S.R.J.)

« Le service « Le Château Vert », organisé par le secteur privé, sis 16, chemin de Perwez, à 4500 BEN-AHIN, dépendant de l'A.S.B.L. du même nom, est agréé à durée indéterminée avec un objectif de 14.659 points* en **service résidentiel pour jeunes** bénéficiaires des prestations de l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection Sociale, du handicap et des Familles, âgés de 0 à 25 ans et atteints de troubles moteurs, dysmélie, poliomyélite, sclérose en plaques, troubles graves de la parole, de la vue ou de l'ouïe, spina-bifida ou myopathie, malformations du squelette ou des membres, paralysie cérébrale, déficience mentale légère, épilepsie, troubles respiratoires, malformations cardiaques, déficience mentale sévère (1 personne), de troubles caractériels, présentant un état névrotique ou prépsychotique (1 personne) et lésion cérébrale congénitale ou acquise. Handicap associé : autisme. »

« Le service reçoit un agrément nominatif pour l'accueil de **trois personnes**. »

« Une évaluation complète devra être réalisée pour le 31 janvier 2026. »

* Basé sur 36 personnes accueillies

B. Service Résidentiel pour Adultes (S.R.A.)

« Le service « Le Château Vert » organisé par secteur privé sis 16, chemin de Perwez, à 4500 BEN-AHIN, dépendant de l'A.S.B.L. du même nom, est agréé pour accueillir en **service résidentiel pour adultes, 34 personnes, des deux sexes**, bénéficiaires des prestations de l'Agence Wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles, atteintes de troubles moteurs, dysmélie, poliomyélite, sclérose en plaques, troubles graves de la parole, de la vue ou de l'ouïe, spina-bifida ou myopathie, malformations du squelette ou des membres, paralysie cérébrale, épilepsie, troubles respiratoires, malformations cardiaques, avec éventuellement le handicap associé suivant : déficience mentale légère. Parmi ces 34 bénéficiaires, 20 relèvent de la catégorie C. »

« Une évaluation complète devra être réalisée pour le 31 janvier 2026. »

« Le service « Le Château Vert », organisé par le secteur privé sis 16, chemin de Perwez, à 4500 BEN-AHIN, dépendant de l'A.S.B.L. du même nom, reçoit un agrément supplémentaire pour la **prise en charge nominative de 3 personnes**. »

C. Service d'Accueil de Jour pour Adultes (S.A.J.A.)

« Le service « Château Vert », organisé par secteur privé sis 16, chemin de Perwez, à 4500 BEN-AHIN, dépendant de l'A.S.B.L. du même nom, est agréé avec un objectif de 1675 points* en **service d'accueil de jour pour adultes**, bénéficiaires des prestations de l'Agence Wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles, atteints de troubles moteurs, paralysie cérébrale, troubles respiratoires, malformations cardiaques, dysmélie, poliomyélite, troubles graves de la parole, de l'ouïe ou de la vue, sclérose en plaques, spina-bifida ou myopathie, épilepsie, malformation du squelette ou des membres avec éventuellement le handicap associé suivant : déficience mentale légère. »

« Une évaluation complète devra être réalisée pour le 31 janvier 2026. »

* Basé sur 8 personnes accueillies

Ces trois agréments ont été revus et accordés pour la période allant du 1^{er} février 2020 jusqu'au 31 janvier 2026 où ils feront l'objet d'une réévaluation. A partir du 1^{er} août 2022, une modification a été apportée à l'agrément du SRJ. L'âge minimum des enfants accueillis est passé de 3 à 0 ans.

3. Statistiques concernant les bénéficiaires : Nombre, âge, étiologie, ...

A. S.R.J.

- Au 31.12.2023 : **on compte 35 bénéficiaires dont 3 personnes sous Convention Nominative.**

Durant l'année 2023, nous avons enregistré 5 entrées, 10 sorties, 9 réorientations et 1 décès.

Au total, 45 jeunes ont été hébergés durant l'année 2023.

- En termes de **points** :
 - Pour les agréments : 14.659 points à atteindre
21.600,49 points obtenus
C'est-à-dire un surplus de 6.941,49 points soit 47,35 % en plus de l'objectif points à atteindre.
 - Pour les Conventions Nominatives : 1.760,28 points à atteindre
1.945,83 points obtenus
C'est-à-dire un surplus de 185,55 points soit 10,54 % en plus de l'objectif points à atteindre.
- Pour les bénéficiaires ayant été hébergés en 2023, **la répartition d'âge** est la suivante :

De 0 à 5 ans	6	13 %
De 6 ans à 11 ans	11	24,5 %
De 12 ans à 17 ans	17	38 %
De 18 à 21 ans	11	24,5 %

Comme en 2022, le nombre de bénéficiaires de moins de 12 ans est élevé par rapport aux années précédentes (17 en 2023 et en 2022 ; 8 en 2021 ; 5 en 2020 ; 4 en 2019 ; 5 en 2018).

- Pour les bénéficiaires ayant été hébergés en 2023, **la répartition de sexe** est la suivante :

Féminin	18	40 %
Masculin	27	60 %

- Tous les enfants, sauf 1 de moins de 2 ans et demi, poursuivent **l'enseignement fondamental ou secondaire** aux Écoles du « Château Vert ». Ils sont scolarisés matin et/ou après-midi selon l'avis du médecin.
- Pour les bénéficiaires ayant été hébergés en 2023, **la répartition de l'étiologie des handicaps*** est la suivante :

* Un bénéficiaire peut se retrouver dans une ou plusieurs étiologie(s).

Prématurité	6
Anoxie néonatale	4
Malformations cérébrales	3
Syndromes génétiques	21
Traumatismes crâniens	3

Infections	0
Autres ou non défini	8

- Pour les bénéficiaires ayant été hébergés en 2023, **la répartition de catégorie du handicap*** est la suivante :

* Un bénéficiaire peut se retrouver dans une ou plusieurs catégorie(s) associée(s).

010		Troubles moteurs	13
020		Paralysie cérébrale	19
170		Lésion cérébrale congénitale ou acquise	10
160		Autisme	0
140		Troubles caractériels	0
090		Myopathie, spina-bifida, neuropathie	2
120		Malformation du squelette ou des membres	1
071	Associé	Problèmes visuels	1
100	Associé	Epilepsie	4
140	Associé	Troubles caractériels	0
160	Associé	Autisme	1

- Pour les bénéficiaires ayant été hébergés en 2023, **la répartition des protections de la personne** est la suivante :

Administration	12	27%
Pas de protection	14	31%
Protection judiciaire	19	42%

Comme en 2022, les situations avec protection judiciaire restent nombreuses en 2023 (19 en 2023 et 20 en 2022 contre seulement 6 ou 7 les années précédentes).

- Pour les bénéficiaires ayant été hébergés en 2023, **l'origine de la demande** est la suivante :

Famille	24	53%
Institution	21	47%

Nous constatons que la proportion des demandes venant d'institutions augmente par rapport aux demandes venant directement des familles (47% en 2023, 36% en 2022, 18% en 2021).

B. S.R.A.

- Au 31.12.2023 : **34 bénéficiaires agréés + 1 bénéficiaire supplémentaire + 3 bénéficiaires sous convention nominative = 38 bénéficiaires**

Durant l'année 2023, nous avons enregistré 2 entrées, 1 réorientation et 1 décès.

- **Présences pour les bénéficiaires agréés**
 - Présences : 11.019 journées dont 3.536 lors des W, JF, Vac.
 - Retours en famille : 1.281 journées.
 - Absences justifiées : 418 journées.
 - Présence lors des W, JF et vac. : 73,54 %

- **Présences pour les bénéficiaires sous convention nominative**

- Présences : 916 journées dont 245 lors des W, JF, Vac.
- Retours en famille : 179 journées.
- Absences justifiées : 0 journée.
- Présence lors des W, JF et vac. : 59,18 %

- Au 31.12.2023, **la répartition suivant le sexe** est la suivante :

Féminin	12	31,6 %
Masculin	26	68,4 %

- Au 31.12.2023, **la répartition d'âge** est la suivante :

Moins de 20 ans	1	2,6 %
De 20 à 29 ans	7	18,4 %
De 30 à 39 ans	8	21,1 %
De 40 à 49 ans	11	28,9 %
De 50 à 59 ans	8	21,1 %
+ de 60 ans	3	7,9 %

- Au 31.12.2023, **la durée de prise en charge**, pour 60,5 % de la population, est supérieure à 10 ans.

- Au 31.12.2023, **la répartition selon l'étiologie du handicap** est la suivante :

Accident de la route	8	21,1 %
Épilepsie	1	2,6 %
Maladie (dont orpheline)	6	15,8 %
T.S.	1	2,6 %
I.M.C.	20	52,7 %
Accident domestique	1	2,6 %
Accident vasculaire	0	0 %
Diabète	1	2,6 %

- Au 31.12.2023, **la répartition selon la catégorie du handicap** (Taux de dépendance suivant l'A.Vi.Q.) est la suivante :

A	11	28,95 %
B	6	15,8 %
C	21	55,25 %

- Au 31.12.2023, **les mesures de protection juridique** sont :

Administration de biens	24	63,16 %
Administration de biens et de la personne	10	26,32 %
Sans protection	4	10,52 %

C. S.A.J.A.

- Au 31.12.2023 : on compte **9 bénéficiaires**
Durant l'année 2023, nous avons enregistré 2 entrées et 1 sortie.
- En termes de **points** : 1.675 points à atteindre
1.578,5 points obtenus
C'est-à-dire un déficit de 96,5 points soit 5,76 % de moins que l'objectif à atteindre.

- Au 31.12.2023, **la répartition suivant le sexe** est la suivante :

Féminin	3	33,3 %
Masculin	6	66,7 %

- Au 31.12.2023, **la répartition d'âge** est la suivante :

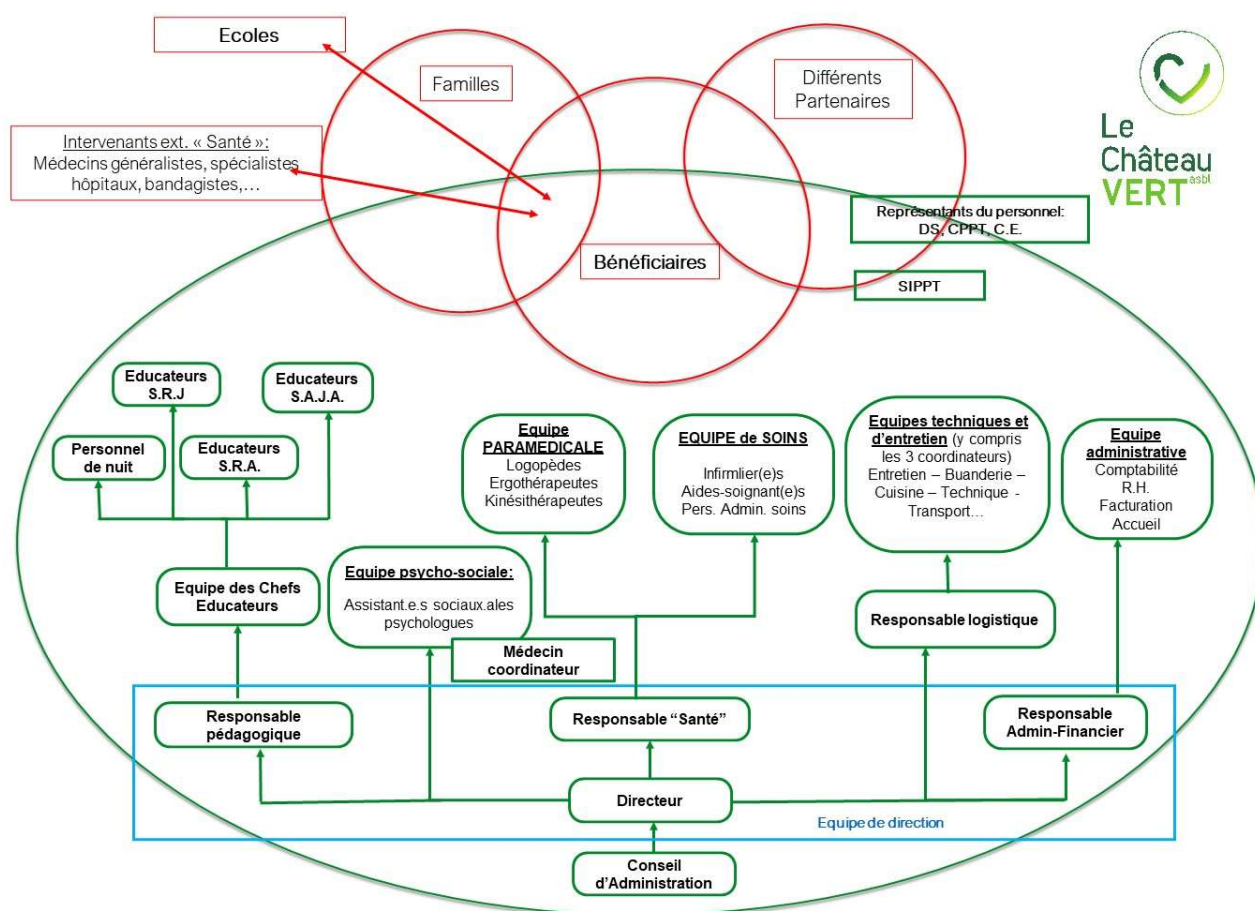
De 18 à 29 ans	1	11,1 %
De 30 à 39 ans	5	55,6 %
De 40 à 49 ans	2	22,2 %
De 50 à 59 ans	1	11,1 %

- Au 31.12.2023, **la répartition selon la catégorie du handicap** (Taux de dépendance suivant l'A.Vi.Q.) est la suivante :

A	5	55,6 %
B	1	11,1 %
C	3	33,3 %

4. Bilan concernant l'organisation générale et au sein des groupes de vie

A. Organigramme arrêté au 31.12.2023



L'organigramme n'a pas été modifié durant l'année 2023.

B. Fonctionnement par service + coordination

Les services résidentiels et d'accueil de jour de l'A.S.B.L. Le Château Vert sont répartis en différents groupes de vie.

Au 31.12.2023, on peut compter :

- **Service Résidentiel pour Jeunes (S.R.J.) :**
 - 1^{er} étage : 13 bénéficiaires et 9 éducateurs.
 - 3A : 11 bénéficiaires et 9 éducateurs.
 - 3B : 11 bénéficiaires et 9 éducateurs.
- **Service Résidentiel pour Adultes (S.R.A.) :**
 - 2A : 11 bénéficiaires et 8 éducateurs.
 - 2B : 12 bénéficiaires et 8 éducateurs.
 - Rotonde/Envol : 11/4 bénéficiaires et 8 éducateurs.
- **Service d'Accueil de Jour pour Adultes (S.A.J.A.)**
 - 9 bénéficiaires dont 7 part time et 5 éducateurs.

- En 2023, une réorganisation de l'équipe des chefs éducateurs a lieu :
 - SRA : une seule chef éducatrice gère l'ensemble des groupes de vie.
 - SAJA : un chef éducateur devient responsable de l'équipe éducative du SAJA et du « pôle activités ».
 - SRJ : nous passons de 3 à 2 chefs éducateurs dans le courant de l'année.
 - Equipe de nuit : le responsable se consacre entièrement à cette équipe et preste uniquement en nuit.
- Les chefs éducateurs sont en horaire détaché les jeudis (+ certains mardis au S.R.A. et S.R.J. et un vendredi/mois). Ils disposaient d'un local au 4^e étage jusque fin novembre, ensuite ils ont bénéficié d'un tout nouveau bureau au 1^{er} étage dès décembre 2023. Ces journées de HD leur permettent de :
 - Se coordonner (passation et mise en commun des informations).
 - Gérer les horaires et le côté administratif.
 - Organiser des réunions mensuelles avec la responsable de l'équipe de soins.
 - Participation active un mardi/mois avec le responsable pédagogique à un espace de travail commun → (il s'agit d'une partie du programme « ...de je à nous... ») où ils réfléchissent, analysent et ajustent si besoin leurs organisations et leurs fonctionnements au sein de l'institution. Le second objectif est le travail autour de la dimension managériale et le pilotage de leurs équipes. Cet espace est primordial car il permet la remise en question et l'évolution de leurs travaux en tant que responsable. Il renforce l'esprit d'équipe entre les responsables d'équipes et favorise le partage et l'échange entre eux.
- Des réunions d'équipe sont formalisées :
 - Une matinée par mois, une réunion avec le personnel de nuit est réalisée avec leur responsable.
 - Les jeudis après-midi sont consacrés aux réunions d'équipe éducative de jour. Deux réunions mensuelles (dont une obligatoire) sont assurées pour les éducateurs de chaque groupe de vie.
 - Les éducateurs du S.A.J.A quant à eux se réunissent tous les mardis après-midi.

C. Gestion des horaires et des équipes éducatives

Dans l'optique de l'aménagement futur du SRA et de l'organisation de celui-ci dans les 6 unités de vie de 6 personnes en construction, le groupe de travail « hébergement » du contrat par objectif, a créé et mis en place un horaire « test » durant un mois (du 27/11/23 au 24/12/2023) afin de vérifier la pertinence de celui-ci dans le fonctionnement futur du SRA.

L'évaluation de ce test s'effectuera en 2024.

D. Projets de vie des bénéficiaires

Les évaluations des projets de vie des bénéficiaires se réalisent, de manière hebdomadaire, lors de réunions interdisciplinaires. Les membres du personnel qui y participent sont :

- L'éducateur « référent »

- 1 ergothérapeute
- 1 logopède
- 1 kinésithérapeute
- 1 assistante sociale
- 1 psychologue
- 1 membre de l'équipe de soins
- Le responsable pédagogique
- Les éducateurs du groupe concerné
- 1 professeur des écoles du Château Vert (pour le SRJ)

L'objectif est de rassembler l'éducateur « référent », l'équipe éducative et un maximum d'acteurs professionnels et leurs « approches » en même temps autour du projet du bénéficiaire afin d'optimiser la qualité de celui-ci.

De plus, cette année, nous avons débuté l'invitation du bénéficiaire à participer à une partie de la réunion interdisciplinaire afin qu'il puisse informer directement les professionnels de ses besoins et/ou entendre les objectifs qui ont été fixés pour l'année à venir. Ces participations sont à poursuivre et amplifier durant l'année 2024.

Par ailleurs, suite aux nombreuses nouvelles entrées au S.R.J., notre population change et de très jeunes enfants (0 à 6 ans) sont désormais présents au sein de nos lieux de vie. C'est la raison pour laquelle nous continuons d'adapter l'élaboration des projets de vie à la spécificité de ces jeunes enfants en poursuivant la création d'une nouvelle mouture nommé « Les petits pas ». Ce document a pour objectif d'offrir aux éducateurs un outil qui leur permet de créer un projet de vie pour les petits enfants et leurs évolutions. Cet outil permet de déterminer des objectifs adaptés aux besoins de ces derniers. De cette manière, si un enfant, après analyse de ces aptitudes, nécessite essentiellement d'être stimulé sensoriellement, et bien son projet peut être établi en tenant compte de cette spécificité.

E. Valorisation des rôles sociaux et gestion de projets

Les projets visant la valorisation des rôles sociaux et l'inclusion des bénéficiaires du Château Vert au sein de la société restent des objectifs primordiaux pour l'institution en 2023.

- Au S.R.J. :
 - Les rencontres avec les jeunes de « Eté Solidaire » se sont déroulées comme à leurs habitudes depuis maintenant quelques années. Les adolescents ont pu participer à la vie au sein des groupes pendant les vacances d'été et organiser des activités (sorties cinéma, domaine de Chevetogne, Bowling...). La particularité de cette année est qu'ils ont pu accompagner non seulement les jeunes du SRJ mais également les adultes du SRA et du SAJA. Ils se sont répartis dans l'ensemble des groupes institutionnels.
 - Les activités telles que la gymnastique, la piscine,... sont toujours d'actualité.
- Au S.R.A. / S.A.J.A. :
 - Les collaborations vers l'extérieur (bénévolat dans une école, à St Vincent de Paul,...) sont toujours existantes en 2023.
 - Les projets internes à l'institution sont également toujours menés pour les groupes de vie (ex : travail en cuisine, travail avec l'équipe technique,...).

- Le projet SCI international s'est déroulé en août 2023 avec la venue de 8 bénévoles venant du Mexique, d'Espagne, d'Italie et du Portugal. Ils ont logé au sein de l'institution durant 15 jours et accompagné les bénéficiaires autour de leur vie quotidienne et de diverses activités.
- Les activités avec la FEMA se sont déroulées tout au long de l'année 2023.
- La participation des volontaires au sein du Château Vert avait fortement été impactée par la crise du Covid. Il a été très difficile de maintenir une cohérence dans leurs allées et venues. Cette collaboration est néanmoins toujours présente en 2023 avec la présence de 4 bénévoles dont certains proviennent de l'équipe des volontaires du CHRH. Cette collaboration doit perdurer dans le temps. La recherche de nouveaux bénévoles reste évidemment un point important pour nous.

F. Développement de nouvelles activités :

- **Projet A l'âne** : ce projet est né pour offrir une alternative ou un complément aux autres approches thérapeutiques. Les objectifs visés sont :
 - Prendre soin de la personne porteuse de handicap en recherche d'une amélioration de sa vie émotionnelle, psychique ou physique.
 - Prendre le temps de ralentir, de s'arrêter à leurs besoins et se mettre au pas de l'âne pour rechercher ensemble ce qui va leur permettre d'aller mieux, d'aspirer un peu de la sérénité des ânes et du lieu.
- **Projet esthétique** : un atelier coiffure a lieu tous les 15 jours et permet aux bénéficiaires qui le souhaitent de bénéficier d'une coupe de cheveux choisie en fonction de leurs envies, besoins,...
- **Accueil de classes d'enfants** : Depuis 2022, une éducatrice organise, chaque année, une rencontre entre des classes des écoles primaires de Marchin et nos bénéficiaires. Ce projet est riche de sens et permet aux enfants de changer de regard sur la personne porteuse de handicap.

G. Education à la vie relationnelle, affective et sexuelle (E.V.R.A.S.)

Les réflexions et accompagnements des jeunes dans l'Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle du S.R.J. se poursuivent :

- Pour rappel, une cellule regroupe l'assistante sociale du SRJ, les psychologues du SRJ et du SRA/SAJA, le responsable pédagogique, des éducateurs (SRJ/SRA) porteurs du projet, un représentant de l'école spécialisée et un membre de l'équipe de soins. Elle est animée d'une part, par le responsable pédagogique et, ponctuellement, par un expert en « handicap et sexualité » et a pour mission :
 - De soutenir le groupe dans ses réflexions ;
 - D'accompagner la mise en place de projets E.V.R.A.S. ;
 - De proposer d'éventuelles formations ;
 - De proposer des lectures et ouvrages pour jeunes ;
 - De guider dans la collaboration avec les familles ;
 - De participer à l'évaluation des chartes SRJ/SRA/SAJA.
- Les groupes de jeunes, qui se réunissent pour exprimer et prendre en compte leurs émotions, besoins, et souhaits en matière de vie relationnelle, affective et sexuelle,

ont connu une grande baisse de fréquence en 2023. Cette diminution est due à l'absence prolongée et au départ de l'ancienne psychologue du SRJ, à l'absence de la collaboratrice du planning familial de la ville de Huy, ainsi qu'au manque de disponibilité de l'assistante sociale du SRJ. L'arrivée de la nouvelle psychologue devrait relancer cette dynamique.

- La cellule s'est orientée vers un travail auprès des équipes éducatives :
 - Comment faire vivre notre charte au sein des équipes de l'institution ?
 - Comment sensibiliser, aborder les éducateur(trice)s autour de la question de l'EVRAS ?

En 2022, une 1^{ère} formation avait été menée auprès de chaque groupe de vie du SRJ afin de sensibiliser les équipes à la question de l'EVRAS. En 2023, une seconde formation a eu lieu pour les membres du SRA avec les objectifs suivants : resensibiliser les équipes éducatives du SRA et redynamiser la cellule EVRAS au niveau de la participation éducative et également au développement des outils d'analyse des situations. Objectifs qui ont été clairement atteints puisque la cellule EVRAS s'est enrichie de 8 participants supplémentaires qui œuvrent autour des missions de la cellule.

La cellule vit à travers l'échange autour des situations rencontrées dans les lieux de vie.

- Le SRA est également toujours un participant actif (depuis septembre 2022) à la convention « Parlons d'amour ». Ce projet inter-institutionnel rassemble nos bénéficiaires à travers des rencontres mensuelles autour de 2 thèmes :

Café rencontre : qui a pour objectif de permettre aux bénéficiaires d'agrandir leur cercle amical.

Parlons d'amour : qui a pour objectif de permettre aux bénéficiaires de rencontrer d'autres personnes dans l'optique de rencontrer l'Amour.

H. Projet de « Je » à « Nous » : Cultivons nos différences.

« ...De Je à Nous... » est un programme qui vise au développement, à l'épanouissement et à l'optimisation du travail collectif et collaboratif au sein de l'Institution. L'idée est de favoriser et valoriser plus intensivement ce type de travail dans l'ensemble de l'établissement. Ce programme comprend :

- Le pilotage des équipes sur le « sens » de notre travail (le pourquoi nous sommes ici...) et la création d'un véritable état d'esprit collectif autour de celui-ci ;
- L'optimisation de la collaboration interdisciplinaire ;
- Le développement de compétences transversales en favorisant le partage d'expertise, la capacité d'adaptation des individus, la connaissance mais aussi la reconnaissance du travail au sein de structures différentes (SRJ, SRA, Médical, ouvrier, paramédical etc....).

Concrètement, après avoir développé le « je » en 2022, une 2^{ème} rencontre a eu lieu avec les équipes du SRJ autour du fonctionnement de l'équipe, le « nous » !

Le SRA et le SAJA développeront cette notion du « nous » au cours du 1^{er} semestre 2024.

I. Contrat d'objectifs

Le contrat d'objectif reprend, pour les années allant de 2022 à 2027, les projets en terme d'accompagnement, d'infrastructure, d'organisation, de budget,...

Les groupes de travail prévus dans ce cadre et ayant débutés en 2022, sont maintenant bien en place. En 2023, des rencontres ont eu lieu avec le comité de pilotage afin de valider officiellement certaines décisions prises au sein de ces groupes et notamment :

- Liste des soins à utiliser comme outil lors de la définition des objectifs des projets de vie.
- Test d'un nouvel horaire au SRA (changement de pauses, binôme éduc/aide-soignant,...) en vue du déménagement dans les nouveaux pavillons.
- Manutention : achat de matériel et formations des membres du personnel.
- Audit énergétique réalisé en vue de la rénovation énergétique du building.
- PEPS : mise en place d'outils tels que les manuels d'utilisation et le « Recherche et trouve » ainsi que les check-lists au sein des groupes afin de faciliter l'utilisation de ce nouveau logiciel.

J. Conseil des Usagers au S.R.J.

Le groupe de travail établi dans le cadre du contrat par objectif pour développer le Conseil des Usagers du SRJ est pleinement actif. Avec l'arrivée de nouveaux bénéficiaires au sein du SRJ, notamment les enfants de 0 à 6 ans, il est essentiel d'adapter et de recréer le fonctionnement du Conseil des Usagers afin de répondre à leurs besoins spécifiques.

Notre objectif principal est de donner la possibilité aux enfants du SRJ d'exprimer leurs besoins et de contribuer activement à la prise de décision. Il est crucial d'établir une communication ouverte avec eux afin de comprendre leurs attentes et de partager les attentes du personnel encadrant. Ce dialogue mutuel nous permettra de créer un environnement plus inclusif et adapté aux besoins de tous les enfants du SRJ.

Parallèlement, au niveau du SRA et du SAJA, nous évaluons l'organisation existante et veillons à l'améliorer. Cette évaluation approfondie nous permet de mieux comprendre les forces et les faiblesses de notre organisation actuelle, afin d'apporter les ajustements nécessaires pour optimiser son fonctionnement. Nous visons à garantir que le SRA/SAJA soit en mesure de fournir un soutien de qualité et des ressources appropriées à tous les bénéficiaires du SRA/SAJA.

Ce travail vise un changement radical du conseil des usagers tant au niveau organisationnel qu'au niveau du contenu de celui-ci. Les réflexions se poursuivront en 2024.

K. Logiciel PEPS

Suite aux formations du personnel qui ont eu lieu en 2022, l'année 2023 a permis de faire un état des lieux de l'impact de ces formations sur le terrain et de réaliser des remises à niveau individuelles en fonction des besoins relevés.

Le mandat de garant PEPS a été renouvelé et de nouvelles fonctionnalités ont été mises en place :

- Planning activités
- Relevé des selles

- Présences/absences
- Comptes-rendus de rdv médicaux

L'informatisation des données médicales s'est poursuivie : vaccinations, mise à jour des dossiers médicaux, mise à jour des suivis,... Et de nouveaux profils ont été créés pour que le personnel technique et de cuisine puissent également utiliser cet outil.

L. Autres chantiers réalisés...

- Action philanthropique.

La traditionnelle soirée de gala de bienfaisance a eu lieu le samedi 18 novembre 2023 au Centre Culturel de Huy avec, au programme, la pièce de théâtre intitulée : « Le dîner de cons », présentée par la Comédie de Bruxelles. Nous y avons accueilli 788 spectateurs.

- Les nouvelles constructions du S.R.A.

Un marché public européen a été réalisé et le choix des soumissionnaires pour les 7 lots a été fait. Les travaux ont donc pu débuter le 18 septembre 2023.

Côté financier, en plus de nos aides antérieures, la coopérative CERA, l'abbaye ND d'Orval et la fondation Jacques et Jean Bietlot se sont engagées à nous soutenir dans ce grand projet de construction. Nous sommes, malgré tout, toujours en recherche de financements.

- Amélioration et embellissement de l'infrastructure.

- De nombreux travaux ont été réalisés au sein des groupes de vie :
 - 1er étage : nouveaux WC PMR ;
 - Début de la sécurisation des accès de la Rotonde, de l'Envol et du bâtiment principal ;
 - Remplacement de sèche-linges, machines à lessiver, télévisions, et frigos au sein de quelques structures ;
 - Rotonde : remplacement de toutes les vannes thermostatiques ;
 - 3A : rénovation du couloir et du lieu de vie.
- Côté plaine de jeux, nous avons acheté 3 nouvelles tonnelles pour l'été et sécurisé la barrière.
- Nous avons également amélioré l'infrastructure de manière générale et notamment :
 - Nous avons dû remplacer plusieurs moteurs de portes automatiques.
 - Côté ascenseurs, nous avons installé un système de sécurité en cas d'inondation (afin que les ascenseurs ne se bloquent pas).
 - Achat et installation de nouveaux distributeurs à savon (plus hygiénique) et distributeur de papier dans l'ensemble des structures.
 - Rénovation et transformation de bureaux et salle de réunion.
 - Achat d'un nouveau frigo pour la pharmacie.
 - Installation de panneaux signalétiques dans la plaine de jeux et à l'entrée du site.
 - Achat d'un chariot d'épandage pour le déneigement.
- Nous avons amélioré notre flotte et notre gestion des véhicules :
 - Achat d'un nouveau véhicule pour le SAJA (réceptionné début 2024)
 - Mise en place d'une procédure de contrôle des véhicules (propreté, jauge d'essence,...)

- Afin que le personnel ouvrier puisse travailler dans de bonnes conditions, nous avons réalisé quelques achats et réalisé quelques aménagements :
 - pour le service « cuisine » :
 - un lave-vaisselle professionnel ;
 - un robot-coupe ;
 - une trancheuse ;
 - un four ;
 - un batteur plongeur.
 - pour le service technique :
 - achat d'outils professionnels : foreuses, visseuses, scie sauteuse, compresseur, booster,...
 - mise en place d'un atelier dans une cave du building afin d'éviter les trajets inutiles et de pouvoir intervenir plus vite.
 - pour le service « entretien/buanderie » :
 - réhausse des mannes de la buanderie.
 - Enfin, pour nos animaux, nous avons réalisé de nouveaux enclos et abris afin de stocker leurs aliments.
- Séances de méditation.
 Depuis 2022, des séances de méditation sont offertes à l'ensemble des membres du personnel à raison de 2 fois par mois et sont ouvertes à tous.
 En 2023, est née la participation commune des membres du personnel et des bénéficiaires du Château Vert à ces séances. Cela a permis de créer une autre dynamique au sein de ce groupe.

5. BILAN concernant la santé des bénéficiaires et l'organisation des soins et des activités liées à la Santé

A. Service infirmier

A.1. Organisation du service de soins

En cours de l'année 2023, suite au congé de maternité de la responsable santé, la responsabilité de l'équipe de soins (ainsi que celle des équipes paramédicales) a été confiée à une autre responsable santé sous contrat de remplacement.

Cette année a également connu le départ de 2 infirmiers et, par conséquent, 2 nouvelles recrues ont intégré l'équipe.

Au 31/12/2023, l'équipe de soins est constituée de :

- 6.14 ETP infirmiers
- 6.2 ETP aides-soignants
- 0.5 ETP assistant administratif

En 2023, nous avons changé de société de facturation. Nous avons terminé notre collaboration avec la société Infiservice fin mai 2023 en comptabilisant 5989 prestations infirmières facturées pour cette première période.

Depuis le mois de juin 2023, nous collaborons avec la société Inficare. Celle-ci nous permet également, en cas de nécessité, de faire appel à leur équipe pour effectuer des remplacements infirmiers.

Pour la deuxième partie de l'année, nous comptabilisons un total de 16.053 prestations infirmières et donc un total pour l'année 2023 de 22.042.

Cela correspond à une augmentation de 9% du volume de facturation infirmière.

Durant cette année, différents domaines ont été approfondis :

Suivi médical :

- La mise à jour des suivis médicaux, débutée en 2022 suite aux nombreuses annulations de rdv pendant la période Covid, s'est poursuivie. De nombreux rendez-vous médicaux ont été programmés par l'assistante administrative du service. L'accompagnement des bénéficiaires à ces rendez-vous a pu être réalisé grâce à la bonne collaboration entre le service de soins et les équipes éducatives et chauffeurs de l'institution.
- Côté dentisterie, un check-up de la dentition des bénéficiaires a été réalisé par une dentiste venue au Château Vert. Ce premier contact permettra, en 2024, de programmer tous les soins buccaux nécessaires.

Organisation du service :

- Des références infirmières pour le suivi de certaines tâches (épilepsie, poids, diabète, ...) ont été attribuées aux différents membres de l'équipe. Ces références ont pour objectif d'améliorer le suivi de ces domaines.

A.2. Hospitalisations

Durant l'année 2023, nous avons recensé 4 hospitalisations de jour au CHR de Huy pour des examens médicaux de résidents adultes et 2 hospitalisations pour des interventions chirurgicales d'au moins une nuit.

Ces hospitalisations étaient toutes programmées.

Pour les enfants, nous comptabilisons 17 hospitalisations dont 9 pour des examens médicaux de nuit (EEG et polysomnographie).

Dans la plupart des situations, les hospitalisations sont gérées par le Château Vert et nécessitent un accompagnement par le personnel.

A.3. Accompagnements vers des structures médicales extérieures

L'accompagnement des bénéficiaires lors de consultations médicales extérieures par le personnel de soins et/ou éducatif permet un suivi plus rapproché, une communication plus rapide et un moyen préventif d'éviter l'hospitalisation.

De plus en plus nombreuses au fur et à mesure des années, elles déforcent les équipes de terrain et augmentent les frais de déplacement pris en charge par l'institution.

L'augmentation déjà constatée en 2021 et confirmée 2022, s'est encore accentuée en 2023. Nous sommes en effet passé de 196 consultations en 2021 à 255 consultations en 2022 et encore davantage en 2023 avec 382 consultations comptabilisées.

L'organisation des rendez-vous a été facilitée par l'arrivée de l'assistante administrative. Néanmoins le volume d'heures d'accompagnement et le nombre de trajets continuent d'impacter fortement les équipes de soins, les transports et les équipes éducatives.

S.R.J : 187 consultations

<u>Disciplines rencontrées</u>	<u>Nombre</u>	<u>Pourcentage</u>
Imagerie médicale	8	4%
Chirurgie abdominale	4	2%
Neuropédiatrie	31	17%
Orthopédie	9	5%
Gastro-entérologie	8	4%
O.R.L.	20	11%
Ophtalmologie	23	12%
Pédiatrie	6	3%
Pneumologie	3	2%
Dentisterie	12	6%
Anesthésie	8	4%
Cardiologie	5	3%
Endocrinologie	9	5%
CIRICU	9	5%
Pédopsychologie	5	3%
Hématologie	2	1%
Dermatologie	4	2%
Médecine physique	12	6%
Gynécologie	4	2%
Génétique	2	1%

Autres	3	2%
	187	100%

S.R.J : Localisation des 187 consultations extérieures :

<u>Localisation du service extérieur</u>	<u>Nombre</u>	<u>Pourcentage</u>
Huy et environs	49	26,2%
Liège – Hôpital de la Citadelle	44	23,53%
Liège - CHU	5	2,67%
William Lennox	15	8,02%
UCL Mont-Godinne	14	7,49%
Pôle Santé	10	5,35%
Mont Légia	21	11%
Saint Pierre Ottignies	7	3,74%
Cabinet privé	5	2,67%
Bruxelles	5	2,67%
Namur	7	3,74%
Assurés par les parents	4	2,14%
Autre	1	0,53%
	187	100%

S.R.A : 195 consultations :

<u>Disciplines rencontrées</u>	<u>Nombre</u>	<u>Pourcentage</u>
Imagerie médicale	29	15%
Chirurgie abdominale	8	4%
Neurologie	35	18%
Orthopédie	19	10%
Gastro-entérologie	4	2%
O.R.L.	2	1%
Ophtalmologie	14	7%
Urologie	6	3%
Pneumologie-allergologie-sommeil	4	2%
Dentisterie	23	12%
Anesthésie	6	3%
Cardiologie	4	2%
Endocrinologie	2	1%
Soins de plaie	15	8%
Chirurgie vasculaire	1	0,5%
Hématologie	3	2%
Dermatologie	11	6%
Diabétologue	2	1%
Gynécologie	1	0,5%
Autres	6	3%
	195	100%

S.R.A. : Localisation des 195 consultations :

<u>Localisation du service extérieur</u>	<u>Nombre</u>	<u>Pourcentage</u>
Huy et environs	115	58,97%
Liège – Hôpital de la Citadelle	19	9,74%
Liège - CHU	9	4,62%
Nandrin - Fraiture	4	2,05%
Mont-Falise	7	3,59%
Pôle Santé	4	2,05%
Mont Légia	6	3%
CHR Namur	9	4,62%
Cabinet privé	8	4,1%
Bois de l'Abbaye	2	1,03%
Autres	12	6,15%
	195	100%

B. Service kiné

Le service kiné est constitué de 3 ETP en charge fin 2023 (5 personnes physiques).
Une kinésithérapeute est revenue de son congé de maternité.

Sur l'année 2023, 4478 prestations ont été facturées aux mutuelles.

La facturation des prestations de kinésithérapie s'effectue toujours via les services d'une société de facturation Allfact.

Durant l'année 2023, les prises en charge en hippothérapie, en collaboration avec les ergothérapeutes et les équipes éducatives, ont continué.

Le séjour au ski, en collaboration avec les écoles, a eu lieu en janvier pour le plus grand bonheur des bénéficiaires.

En complément des prises en soin des bénéficiaires, les kinésithérapeutes travaillent de manière hebdomadaire en collaboration avec les techniciens ortho pour la réalisation de matériel adapté sur mesures. A cette fin également, une consultation orthopédique a lieu régulièrement avec un médecin afin de faire le suivi du matériel.

Des contacts avec les familles et du travail administratif (rédaction de rapports...) font également partie du travail du kinésithérapeute au Château Vert.

C. Service ergothérapie

Le service est assuré par 2 ergothérapeutes à temps plein.

Mais une des deux ergos a un aménagement de fin carrière (16 heures/mois).

Ses congés, liés à cette réduction de temps de travail, de 2022 ont dû être placés en 2023. Pour l'exercice de cette année le regroupement de ces heures a été octroyé à un étudiant durant les 15 jours en juillet pour renforcer l'équipe durant les congés payés.

De janvier à juin 2023, le service a accueilli une seule stagiaire au lieu de 6.

Ce manque de présence de stagiaire a entraîné des répercussions sur le fonctionnement du service et donc sur le nombre de suivis des bénéficiaires.

Les suivis se font soit dans le local ergo soit en service pour les AVJ (aide à la vie journalière).

Ils se déroulent comme suit :

- 9 activités de groupe par semaine :
 - ✓ 3 groupes analytiques adultes
 - ✓ 2 groupes artisanats
 - ✓ 1 groupe sandwich
 - ✓ 1 groupe hippothérapie
 - ✓ 1 groupe jeux de société
 - ✓ 2 groupes ados de niveaux différents
 - ✓ 1 groupe de petits
 - ✓ 1 groupe cuisine filles ados
- Des accompagnements aux repas de midi ; 2 thérapeutes (suivi en fonction des projets de vie)
- Thérapies individuelles
- Des démarches d'aides fonctionnelles (techniciens, Aviq, mutuelle, administratif, parents, réparations matérielles, ...)
- Activités spéciales proposées à certains moments :
 - ✓ Activités jeux de société
 - ✓ Activités culinaires
 - ✓ Sorties culturelles, expositions aux musées, aquarium,...

En parallèle des suivis des bénéficiaires et suivi de matériel, l'équipe d'ergothérapeutes participe à des réunions, conférences, élaboration de projets :

- Participation à l'élaboration des espaces de vie des nouvelles constructions avec l'équipe directionnelle et les architectes :
 - ✓ Deux réunions de chantier.
 - ✓ Contact avec 3 sociétés vendant le gros matériel de salle de bain, visite de deux showrooms, visite d'institution utilisant ce matériel.
 - ✓ Rencontre de délégués et visite d'une entreprise de sonnettes adaptées.
- Participation aux groupes de discussion des contrats objectifs.
- Participation d'une ergo à une formation palissage de saule avec des bénéficiaires.
- Accompagnement lors de certaines visites chez des médecins spécialistes à L'ASBL La Lumière.
- Formations proposées au sein de l'institution.
- Organisation de 2 demi-journées d'une formation de manutention au sein de l'institut par la firme Arjo pour le personnel soignant et éducatif.

D. Service logopédie

Le service est assuré par deux logopèdes chacune à mi-temps.

Accueil de 2 stagiaires de la Haute Ecole de Logopédie durant les périodes scolaires.

Les missions du service de logopédie sont multiples et s'organisent autour de 2 axes :

- Accompagnement autour de la communication : maintien des capacités chez les adultes et développement chez les enfants
- Suivi des problématiques de déglutition

La répartition des activités du service de logopédie en 2023 est la suivante :

- **Nombre de suivis individuels ou en petits groupes :**
 - SRJ : 280 individuelles + 230 par petits groupes = 510
 - SRA : 66 individuelles + 279 par petits groupes = 345

- **Suivis collectifs :**
 - **Groupes de stimulations sensorielles :** activités sensorielles sur base de contes, méditations, thématiques diverses
 - **Activités CAA :** Activités jeux de société – expression d’opinion
Contes historiques, culturels et activités en rapport avec ceux-ci (soutien à la compréhension, expression d’opinions et répondre à des questions)
 - **Groupe L.O. adultes :** Stimulation bucco-lingo-faciale et activités d’articulation et langage.
 - **Groupes discussions CAA :** échanges autour des émotions, du planning de la journée, du petit-déjeuner et demandes particulières des résidents.
 - **En collaboration avec l’école :**
 - Classe maternelle : activités contes soutenues par la CAA
 - Classe sensorielle : Activités soutenues par les explorations sensorielles et la CAA.
 - Classe des explorateurs : travail autour des contes, compréhension de récit, langage écrit et évaluations en mathématiques.
 - Classe fonctionnelle : accueil et expression du week-end avec la CAA
 - Classe TEACCH : contes, projet tartines, nettoyage et courses avec la CAA
 - Classe B secondaires : travail des apprentissages de base en mathématiques.
- Nombre moyen d’aides au repas (en SRJ ou SRA selon les besoins) : 4x/semaine
- **Suivis déglutition spécifiques :** 9
- **Suivis de dossiers avec le CRETH/AVIQ :** 3
- **Mises à jour du matériel CAA :** 19
- **Collaboration avec le service psy :**
 - Au SRJ : dans le but de croiser les regards psy et logo afin de proposer aux éducateurs des activités ciblées / des objectifs précis, mesurables et réalistes pour les projets de vie.
 - Au SRA : réflexions et mises en place d’outils d’accueil des émotions.
- **Suivis des équipes/mini-formations données en interne** (au sein des équipes ou en réunion avec les référents) :
 - Formation autour du Langage oral des enfants
- Participation aux **réunions contrat d’objectifs :**
 - Accompagnement 1
 - Accompagnement 2
 - Conseil des usagers

E. Service psychologie

Le service est constitué de 2 personnes à mi-temps :

- une neuropsychologue clinicienne pour le SRJ.
- une psychologue clinicienne pour les SRA et SAJA.

Le service de psychologie travaille dans une visée préventive et de proximité en se mettant au service des bénéficiaires mais aussi des équipes pour le bénéfice de ces derniers sur le plan développemental et du bien-être en général.

Bien que les cliniciennes travaillent ensemble et se concertent, les besoins des personnes en fonction des âges diffèrent et nécessitent des moyens qui sont spécifiques à chaque service.

Notons que le service a été chamboulé en 2023. En effet, la psychologue du SRA a été en maladie jusqu'en mai 2023 et une nouvelle psychologue a été engagée pour le SRJ en cours d'année suite au départ de la précédente.

E.1. : Activités spécifiquement liées au SRJ

- Tout au long de l'année, les jeunes ont été rencontrés et observés régulièrement en contexte écologique afin d'analyser leurs besoins développementaux et d'y apporter des réponses : soit directement par le biais d'entretiens ou de séances individuelles, en duo ou en petits groupes, dans le milieu de vie ou au Psy Lab, soit via une co-réflexion avec les éducateurs pouvant déboucher sur des actions éducatives/pédagogiques plus pertinentes pour le jeune.
- Des temps de concertations réguliers avec les équipes éducatives du SRJ ont eu lieu pour aborder la vie quotidienne des jeunes et les problématiques qui se posent afin d'y apporter des réponses concrètes.
- Une collaboration est également ouverte avec l'école au besoin.
- En collaboration avec le service logopédique, la mise en place d'un groupe EVRAS entre adolescents a été réfléchi pour débuter en 2024.

E.2. : Activités spécifiquement liées au SRA/SAJA

- Tout au long de l'année, la psychologue observe et mène des entretiens à la demande des bénéficiaires ou des équipes. Elle assure des suivis selon les besoins des bénéficiaires.
- Avec les équipes éducatives, la psychologue mène une co-réflexion sur base de son expertise dans différents domaines afin de proposer des pistes d'actions concrètes répondant à des problématiques liées aux besoins et la qualité de vie des bénéficiaires en tenant compte de leur vie relationnelle, affective et sexuelle (VRAS).
- Des groupes de parole/ateliers sont organisés autour de diverses thématiques en fonction des demandes des bénéficiaires et des observations/discussions qui auront été menées.
- Intégration aux projets « café-rencontre » et « soirée parlons d'amour » de l'antenne de Namur du « Parlons d'amour » : participation aux réunions préparatoires, accompagnement et suivi des résidents inscrits aux projets (collaboration avec les autres institutions).
- En collaboration avec le service logo, préparation d'une session de 8 séances visant à travailler les émotions et les situations de vie difficiles/désagréables à l'aide d'outils inspirés de la méditation, du yoga adapté et à l'aide du travail sur la voix et le souffle.

E.3. : Activités communes au service psy

- Des temps de concertations réguliers avec l'équipe pluridisciplinaire ont eu lieu pour ouvrir un espace de réflexion concernant la vie quotidienne, les suivis, les problématiques ainsi que la conception et l'évaluation des projets de vie des bénéficiaires.

- Des stagiaires ont été accueilli(e)s et suivi(e)s au long de l'année. Cela a permis d'augmenter considérablement les temps de suivi des bénéficiaires dans un encadrement formateur.
- Les cliniciennes participent aux cellules qui concernent la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (VRAS) des bénéficiaires.
- Participation à divers groupes de réflexion « contrat par objectifs ».

E.4. : Cellule « So-psy »

Les assistantes sociales et les psychologues se réunissent au sein d'une cellule « So-psy » pour traiter des questions liées aux partenariats avec les familles, les difficultés des bénéficiaires au niveau de leur accompagnement au Château Vert, les questions psychologiques et sociales liées à la vie des personnes au Château Vert.

Elles analysent également les demandes d'entrée, les (ré)orientations des bénéficiaires en tenant compte de leurs besoins et leur qualité de vie.

Cependant, ces réunions « So-psy » ont été mises en stand-by en 2023. Elles reprendront à partir de juin 2024.

6. Bilan concernant l'emploi

A. Cadastre de l'emploi

Le cadastre est la photographie des emplois délivrés durant l'année 2023. Ce cadastre est destiné à l'A.Vi.Q afin de contrôler les normes d'encadrement ainsi que les anciennetés barémiques.

1 ETP = 1.976 heures prestées

Fonctions	MAH 320 SRJ ETP	MAH 321 SRA ETP	MAH 357 SAJA ETP	Total ETP/ int.	Prest. Ext. ETP	Total ETP
Ancienneté pondérée	11,89	12,35	12,87			
Personnel divers						
médecin généraliste	0,00	0,00	0,00	0,00	0,22	0,22
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,22	0,22
Personnel éducatif						
Assistant/e social/e	0,87	0,80		1,67		1,67
Master psycho, péda, psycho-péda	0,42	0,34		0,76		0,76
Assistant en psychologie		0,14				0,00
Chef de groupe	0,50	0,45	0,05	1,00		1,00
chef éducateur/trice	1,99	3,13		5,12		5,12
éducateur/trice classe 1	7,19	10,15	1,21	18,55		18,55
éducateur/trice classe 2				0,00		0,00
éducateur/trice classe 2a	11,88	10,27	0,76	22,91		22,91
éducateur/trice classe 2b	0,52	1,00		1,52		1,52
éducateur/trice classe 3	4,42	4,38		8,80		8,80
Puériculteur/rice	0,68			0,68		0,68
	28,47	30,66	2,02	61,15	0,00	61,15
Personnel paramédical						0,00
bachelier kiné, logo, ergo	2,24	2,24				0,00
infirmier/ière Bachelier	4,19	4,19				0,00
Master kiné, logo, ergo	1,21	1,21				0,00
	7,64	7,64	0,00	15,28	0,00	15,28
Personnel non éducatif						0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel administratif						0,00
directeur/trice classe 1 (60+)	0,50	0,45	0,05	1,00		1,00
Bachelier éco.,jur.,admin.,informatique	0,91	0,85	0,05	1,81	1,51	3,32
Econome	0,44	0,44		0,88		0,88
rédacteur/trice	0,40	0,35	0,05	0,80	0,53	1,33
	2,25	2,09	0,15	4,49	2,04	6,53
Personnel ouvrier						0,00
ouvrier/ière catégorie 1	3,33	3,03	0,47	6,83		6,83
ouvrier/ière catégorie 2	0,89	0,89		1,78		1,78
ouvrier/ière catégorie 3	0,50	0,50	0,50	1,50		1,50
ouvrier/ière catégorie 4	1,32	1,62	0,30	3,24		3,24
ouvrier/ière catégorie 5	0,50	0,50		1,00		1,00
	6,54	6,54	1,27	14,35	0,00	14,35
Totaux	44,90	46,93	3,44	95,27	2,26	97,53

B. Statistiques - Emploi

- **Nombre d'heures rémunérées ou assimilées**

1 ETP = heures prestées

1.976,00

	Heures rémunérées	ETP
S.R.A.	92.561,74	
S.R.J.	90.571,29	
S.A.J.A.	9.091,29	
TOTAL	192.224,32	97,28

- **Nombre d'heures de salaire mensuel garanti (S.M.G.)**

Total du S.M.G	12.077,36	6,11
-----------------------	------------------	-------------

- **Heures inconfortables :**

Nuits Lu → Sa = + 35 %	10.813,37	
Samedi = + 26 %	10.595,03	
Dimanche et JF = + 56 %	18.234,77	
TOTAL	39.643,17	20,06

C. Aides à l'emploi

- Les accords A.P.E.
- 4 ETP disposent d'un contrat Maribel.
- Un contrat « Taminiaux » de 0,5 ETP est accordé à un travailleur. Pour information, ce contrat est nominatif et ne sera pas renouvelé en cas de fin de contrat de la personne titulaire.

D. Formations

- Sur site (en lien avec l'appel à formations Pôle 2 de l'AViQ) :
 - Appel à formations 2022 :
 - Sensibilisation, approche et travail autour de la vie relationnelle, affective et sexuelle. (VRAS)
Formation confiée à l'ASBL Aditi WB – Mr Alain Joret
 - Appel à formations 2023 :
 - Accompagnement dans un nouveau modèle d'hébergement
Formation confiée à Mr Naedgy Dahmani
 - La contention chez la personne porteuse d'un handicap
Formation confiée à aux Formations Repère SRL – Mr François Evrad (sera réalisée en 2024)

- Accompagner l'enfant en situation de handicap (âgé de 0 à 6 ans) dans son développement spécifique

Formation confiée à Mme Sophie Gérard-Zaczek

- Autres formations sur site :
 - Une formation sur la manutention a été organisée en collaboration avec la firme Arjo – cette formation a été gérée par le groupe « bien-être » du contrat d'objectifs et a rassemblé des représentants des différents métiers.
 - Une formation sur les matelas alternating a été organisée par Médipost pour quelques éducateurs et soignants.
- Formations qualifiantes (promotion sociale) :
 - Une secrétaire a poursuivi une formation en comptabilité organisée par la C.B.C.E.C. – débutée en 2020.
 - Une éducatrice A2 a poursuivi sa formation de bachelier en éducation spécialisée (éduc. A1) – débutée en 2021.
 - Un éducateur A2 a débuté sa formation de bachelier en éducation spécialisée (éduc. A1).
 - Le coordinateur de l'équipe technique a poursuivi sa formation de conseiller en prévention niveau 2 organisée par l'IFAPME – débutée en 2022.
 - 2 aides-soignantes ont entamé la formation sur les actes complémentaires.
- Formation « cadre du secteur non-marchand » :
 - En septembre 2023, le responsable pédagogique a débuté sa formation de gestionnaire d'entreprise à valeurs sociales à l'UNIPSO.
- Formations individuelles :
 - En janvier 2023, 2 éducatrices du S.R.J. ont participé à une formation intitulée : « Outils pour favoriser une communication optimale » réalisée par l'AViQ.
 - En janvier 2023, 2 éducatrices du S.R.J. ont participé à une formation intitulée : « Pour une utilisation efficace de ses émotions » organisée par l'AViQ.
 - De janvier à avril 2023, le responsable logistique a participé à 9 modules sur les marchés publics et à un webinaire sur la nouvelle plateforme d'e-procurement, le tout organisé par ESIMAP.
 - En mars 2023, 2 logopèdes ont suivi une formation sur les troubles oromyofonctionnels réalisée par l'UPLF.
 - En mars 2023, la responsable santé a suivi une formation à la supervision collective réalisée par l'asbl Université de Paix.
 - En mars 2023, une logopède a entamé une formation en médiation animale réalisée par l'Institut Belge de Zoothérapie.
 - En mars-avril 2023, 2 éducateurs du S.R.J. ont participé à une formation sur les soins palliatifs organisée par l'AViQ.

- De mars à novembre 2023, la direction a participé à des supervisions avec d'autres directions, encadrées par une formatrice extérieure.
 - En avril 2023, 2 kinésithérapeutes ont participé au Vigo Academy Days pour se former à divers matériels orthopédiques.
 - En avril 2023, un éducateur du S.R.J. a participé à une formation intitulée : « Accompagner le deuil des usagers » organisée par l'AViQ.
 - En mai 2023, une déléguée syndicale a suivi une journée de formation contre les discriminations au travail organisée par la CNE.
 - En septembre 2023, la responsable santé a suivi une formation sur l'absentéisme, le comprendre, le prévenir organisée par TEMIS.
 - En septembre 2023, une infirmière, une assistante sociale et une éducatrice du S.R.A. ont suivi une formation ayant pour thème « La lésion cérébrale acquise et ses séquelles », organisée par AZIMUT.
 - En septembre-octobre 2023, un éducateur du S.R.A. a suivi une formation sur l'agressivité verbale et physique organisée par COCOON ASBL.
 - En octobre 2023, une assistante sociale a suivi une formation organisée par la plateforme de concertation des soins palliatifs (Lux ASBL).
 - En octobre-novembre 2023, la directrice a suivi une formation sur les fonds européens organisée par l'UNIPSO.
 - En octobre-novembre 2023, une assistante sociale a suivi une formation intitulée « Ah les rôleurs qui nous polluent la vie » organisée par l'Henallux.
 - En novembre 2023, 2 éducatrices du SRJ ont suivi une formation intitulée : « Mise en place d'une tablette – Communication Alternative et Augmentée » réalisée par PATH ASBL.
 - En novembre 2023, la responsable santé et une infirmière ont participé à une formation intitulée : « L'écriture dans les dossiers de soins » organisée par TEMIS.
- De manière quantitative, **2198,5 heures de formation** ont été dispensées :
 - Durant l'année 2023, 7 membres du personnel ont bénéficié de **congés « éducation » pour un total de 521,9 heures.**
 - **1676,6 heures ont été octroyées pour d'autres formations :**
 - 422,6 heures : Formations individuelles
 - 1254 heures : Formations sur site

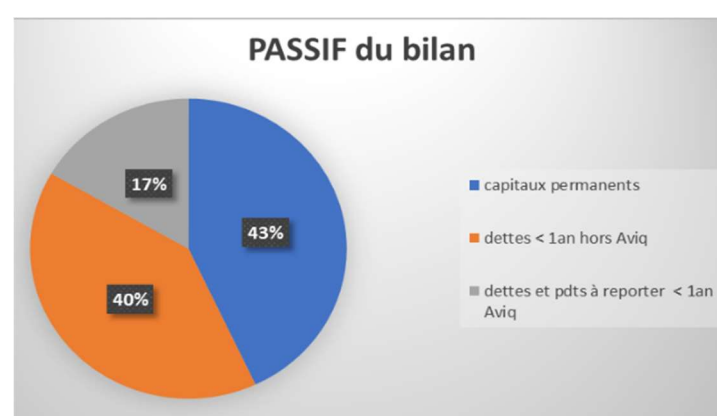
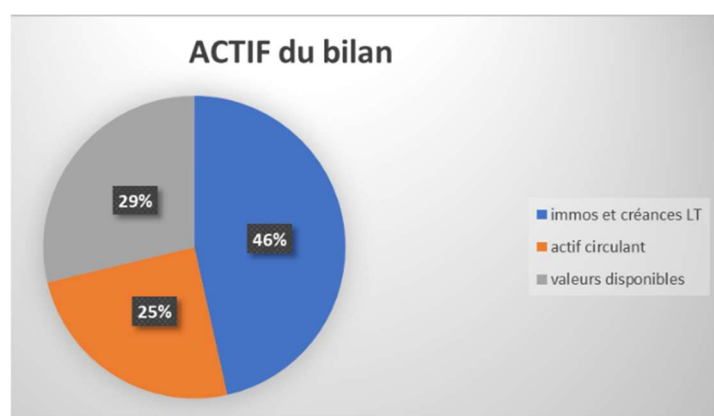
7. Aspects comptables : Bilan 2023 – Compte des résultats 2023 et Budget 2024

A. Bilan 2023

En comptabilité générale, le Bilan est une photographie de la situation financière à un instant « X » et se compose de deux parties :

- L'Actif qui montre la destination des fonds et représente l'ensemble du patrimoine. Il s'agit en fait de ce que possède l'entreprise dans sa globalité. Les éléments de l'actif se présentent par ordre de liquidité croissante (aptitude à être transformés en argent) (Les emplois ou les avoirs)
- Le Passif qui montre l'origine des fonds et comprend d'une part, le patrimoine et d'autre part toutes les dettes de l'entreprises à l'égard de ses nombreux créanciers (associés, État, organismes sociaux, banques) qui lui permettent de financer ses actifs. (Les ressources et / ou les dettes)

ACTIF				PASSIF			
	2023	2022	2021		2023	2022	2021
immobilisés	2.283.089	1.066.069	1.073.873	résultats	-519.877,65	-445.636,18	-214.866,11
créances LT	15.752	26.401	33.012	subsidés et dettes > 1 an	2.647.208,82	1.675.167,17	1.719.531,28
				provisions	0,00	0,00	0,00
IMMOS ET CREANCES LT	2.298.841	1.092.469	1.106.885	CAPITAUX PERMANENTS	2.127.331,17	1.229.530,99	1.504.665,17
				dettes échéant dans l'année	57.790,93	40.268,06	22.975,83
stocks/créances hors Aviq	1.215.627	558.761	606.279	dettes commerciales	672.206,80	164.512,55	195.071,02
créances awiph	8.082	363.225	235.239	dettes fisc.soc.salariales	1.262.144,22	1.066.952,17	964.047,17
				Autres dettes (canons)	0,00	0,00	44.616,90
ACTIF CIRCULANT (CT)	1.223.710	921.986	841.518	DETTES < 1an HORS Aviq	1.992.141,95	1.271.732,78	1.226.710,92
				DETTES < 1an Aviq+ pdts à reporter	823.587,51	1.114.767,01	961.584,83
VALEURS DISPONIBLES	1.420.510	1.601.575	1.744.557				
TOTAL ACTIF	4.943.061	3.616.031	3.692.961	TOTAL PASSIF	4.943.061	3.616.031	3.692.961



Au niveau de l'ACTIF :

Les Actifs immobilisés s'élèvent à 2.283.089 € dont :

- Immobilisations incorporelles qui représentent ici le site internet (totalement amorti)
- Immobilisations corporelles qui représentent :
 - o Les terrains et constructions y compris les grosses réparations,
 - o Les installations, machines et outillages comprenant les installations de sécurité, de cuisine, buanderie, équipements informatiques, de bureau, médical et paramédical, matériel éducatif, outillage et matériel d'entretien,
 - o Le mobilier et matériel roulant,
 - o Les autres immobilisations corporelles (totalement amorties).

Pour rappel, les immobilisations (investissements) sont prises en charges à concurrence de la dotation d'amortissement chaque année en fonction du tableau d'amortissements, on retrouve donc la valeur résiduelle de ces investissements dans ces comptes ;

On constate que les actifs immobilisés ont doublé par rapport à 2022. En effet, l'année 2023 est marquée d'une part, par de nouveaux investissements détaillés ci-dessous, et d'autre part, par le début du chantier de construction des nouveaux pavillons,

Des investissements pour un total de 159.778 € ont été fait en 2023.

L'ASBL a procédé à :

- De grosses rénovations du bâtiment, telles que :
 - o Rénovation des WC du 1er étage,
 - o Rénovation de la centrale incendie de la Rotonde,
 - o Placement d'un revêtement mural au 2A et au 3A,
 - o Remplacement de la barrière de cellule et installation d'un capteur d'eau « anti-inondation » de l'ascenseur,
 - o Réaménagement de l'espace Covid, (nouvelle salle de réunion et bureau des chefs-éducateurs)
 - o Changement du mécanisme d'ouverture de la porte de la Rotonde,
 - o Modification du tableau électrique de la cuisine pour avoir le triphasé 400
 - o Fourniture, pose et raccordement d'un nouveau câble d'alimentation pour l'Envol
- L'achat de matériel de cuisine :
 - o Pour la cuisine collective : batteur mélangeur, mix soupe, trancheuse, « plonge » professionnelle,
 - o Pour les cuisines des groupes : divers électro
- L'achat d'équipement de buanderie :
 - o Pour la buanderie collective : continuation de l'amélioration de l'espace buanderie avec l'achat de support pour paniers à linge
 - o Pour les groupes : achat d'une machine à laver et d'un sèche-linge
- L'achat de 3 nouveaux laptops,
- L'achat de mobilier de bureau, et tentures ignifugées pour les chambres
- L'achat de matériel médical tel qu'un chariot douche, lits médicalisés, frigo pharmacie,
- L'achat d'une rampe de boccia (matériel éducatif)
- L'achat de matériel d'entretien tels que :
 - o 1 compresseur
 - o 1 meuleuse, visseuse et marteau perforateur
 - o 1 scie sabre

- 1 pompe vide cave
 - 1 laser multiligne
 - 1 scie circulaire
 - 1 chariot d'épandage
 - Des brosses pour l'autolaveuse
- Immobilisations en cours, ont fortement augmenté à la suite du commencement des travaux de construction des nouveaux pavillons pour atteindre un montant de 1.278.379 € comprenant les honoraires d'architectes et d'étude technique, une partie du gros œuvre d'une part, et à l'étude relative à la rénovation énergétique de l'ancien bâtiment dans le cadre de l'UREBA exceptionnel lancé en 2022 et 2023 pour 17.817 €
 - Immobilisations financières comprennent une caution versée relative aux fontaines à eau se trouvant dans les services.

Les Actifs Circulants s'élèvent à 2.659.971 € dont :

- Créances à plus d'un an (Créances Crac et solde relatif au bail emphytéotique)
- Stocks et commandes en cours d'exécution comprenant
 - Les approvisionnements en :
 - Alimentations et fournitures de cuisine
 - Accessoires de toilette et habillement
 - Produits de buanderie, produits et petit matériel d'entretien
 - Mazout de chauffage
 - Bières « La Solière »
- Créances à un an au plus composées de créances « commerciales » (relatives aux facturations des parts contributives principalement, à la refacturation de frais engagés pour les bénéficiaires tels que pharmacie, nourriture entérale, langes, etc.).

Pour la plupart des bénéficiaires, les deux dernières factures de l'année restent impayées au 31 décembre 2023 (paiement début 2024).

Il a été décidé de reclasser en créances douteuses, et en réduction de valeur sur créances, des créances ouvertes de longue date, principalement relatives aux bénéficiaires du SRJ qui se trouvent insolvable

- Autres créances composées principalement :
 - de subsides à recevoir des divers pouvoirs publics tels que l'AVIQ solde différentes subventions telles que les subventions forfaitaires journalières pour le SRA de 3 derniers trimestres 2023, le montant relatif à la subvention de l'ANM 21-24 RCDT, l'accord tripartite relatif à la PFA et à l'embauche compensatoire, pour 447.559 €
 - de la créance à un an au plus Crac (dont on retrouve le montant au passif du bilan dans les dettes à un an au plus.
 - de subsides à recevoir (aides à l'emploi) principalement le solde Maribel
 - de la réduction ONSS VDB à rembourser par la suite à l'AVIQ
 - de refacturation de frais aux écoles
 - des remboursements des mutuelles relatifs aux soins infirmiers et soins kinés concernant le dernier trimestre de l'année pour un montant de 109.141 €
 - d'une provision ONSS de 171.268 €
 - de cautions versées

- Valeurs disponibles reprennent la totalité des liquidités disponibles sur les comptes de l'ASBL au 31/12/2023. Y inclus les sommes relatives aux dettes cumulées envers l'AVIQ (dette transformée en réserve pour reconversion pour le nouveau bâtiment) les avances de partenaires financiers pour le chantier en cours.
- Comptes de régularisation reprennent des charges à reporter relatives à l'exercice 2024 (assurances, contrat d'entretien de matériel et autres petites charges relatives à l'exercice suivant dont on a reçu la facture en 2023).

Au niveau du Passif :

Les capitaux propres comprennent :

- Fonds associatifs (0 €)
- Le résultat reporté dont :
 - Une perte reportée des années antérieures de 445.636 €
 - Le résultat provisoire de l'exercice en cours (négatif de 74.241 €)
- Les subsides en capital ont subi une forte augmentation en 2023 par rapport à 2022, cette augmentation est due au fait de l'obtention de premiers subsides pour la construction des nouveaux pavillons, d'une part et une avance relative à la rénovation énergétique d'autre part les montant reçu en 2023 s'élèvent à 886.299 €. Ces subsides seront amortis au même titre que les investissements y relatif dès que la réception définitive des nouveaux pavillons sera effective

On y retrouve également les subsides en capital et en nature reçus pour des investissements qui sont amortis au même taux que l'investissement en lui-même, le subside est intégré au résultat au même rythme que l'amortissement de l'investissement

Les Dettes comprennent :

- Les dettes à plus d'un an pour un montant de 515,100 €, l'augmentation de ce poste par rapport à 2022 s'explique comme suit :
 - Dettes financières :
 - Etablissements de crédit : reprennent les soldes des crédits contractés les années précédentes
 - Autres emprunts :
 - Un emprunt auprès de la Fondation Marie-Marguerite Delacroix a été réalisé pour les nouvelles constructions, la première échéance des 5 annuités sera remboursable avant septembre 2027
 - La dette vis-à-vis du Crac pour la cuisine. Cependant, vous retrouvez le même montant dans l'Actif du bilan en autres créances également.
 - Autres dettes :
 - Echéances du bail emphytéotique vis-à-vis des 2 communes à savoir, Huy et Marchin ;
- Les dettes à un an au plus pour un montant de 2.442.609 € comprennent :
 - Les dettes à plus d'un an échéant dans l'année (Crac et emprunts emphytéotique)
 - Les dettes financières, crédits CBC, montants échéants dans l'année

- Les dettes dites commerciales (fournisseurs 670.207 € les dernières factures de décembre payées en début 2024 dont 2 grosses factures relatives aux nouvelles constructions ainsi que les factures à recevoir pour 29.162 € telles que facture d'énergie du mois de décembre, la facture de consommation d'eau de fin d'année, des frais de gestion d'infirmerie, de fournitures alimentaires et autres)
- Dettes fiscales, salariales et sociales pour un montant de 1.262.144 € qui reprennent le précompte professionnel, l'ONSS à payer pour le mois de décembre 2023, le solde des salaires de décembre à payer (payé en janvier 2024) et la provision du pécule de vacances qui sera payé en juin 2024 (calculée sur base de la masse salariale de l'année 2023). Ainsi qu'une provision pour le paiement des heures supplémentaires ;
- Autres dettes s'élèvent à 426.617 €. Ce poste représente les subsides à rembourser au pouvoir subsidiant estimés, telles que les parts contributives des 3 derniers trimestres de l'année 2023 (pour le SRA) et des montants relatifs à l'ANM 2021-2024 RCDT qui aurait été trop perçu ;

Les comptes de régularisation se détaillent comme suit :

- Produits à reporter 2019 pour un montant de +185.000 € (montant estimé de subsides non utilisés en 2019 mais reporté pour le contrat d'objectif) ;
- Produits à reporter 2020 pour un montant de 200.000 € (montant estimé de subsides non utilisés en 2020 mais reporté pour le contrat d'objectif) ;
- Produits à reporter 2021 pour un montant de 120.793 € (montant estimé de subsides non utilisés en 2021 mais reporté pour le contrat d'objectif) (en diminution par rapport à 2021, en effet, nous avons reçu les régularisations relatives à l'ancienneté pour les différents services à la suite du cadastre de l'emploi, l'ancienneté moyenne ayant diminué, le subside a été revu et un remboursement a eu lieu. Les montants y relatifs se retrouvent dans les produits exceptionnels ;
- Les produits à reporter 2022 qui se trouvaient en 2022 ont été reportés en 2023 ils concernaient l'accord non marchand pour les réductions collectives du temps de travail (pour le personnel âgé de plus de 55 ans ainsi que le montant non encore utilisé du subside relatif à l'accord non marchand pour les contrats renforts ; une partie de ceux-ci a bien été utilisés en 2023 le solde est à restituer et se trouve dans les dettes diverses.

Le total du bilan s'élève à 4.943.061 €.

B. Compte d'exploitation 2023

Le compte de résultats correspond au détail des produits générés (classe 7) et des charges consommées (classe 6) d'une ASBL au cours d'un exercice comptable.

Ce sont des opérations qui influencent les ressources (le passif du bilan) et les emplois (l'actif du bilan) mais qui ne sont ni des ressources ni des emplois.

Compte de résultats simplifié :

	2023	2022	2021
produits d'exploitation	8.663.147	7.897.051	6.919.552
approvisionnements	289.161	271.775	232.862
services et biens divers -prestataires ext.	651.709	602.739	421.733
charges salariales + prestataires ext.	6.687.478	6.286.153	5.347.769
amort./provisions/rdv	193.275	143.498	157.256
autres charges	910.521	816.161	722.411
charges d'exploitation	8.732.144	8.120.326	6.882.031
résultat d'exploitation	-68.997	-223.275	37.521
produits financiers	1.174	1.728	1.867
charges financières	6.418	9.223	7.658
résultat courant	-74.241	-230.770	31.730
produits exceptionnels			32.690
charges exceptionnelles			49.806
résultat de l'exercice	-74.241	-230.770	14.614

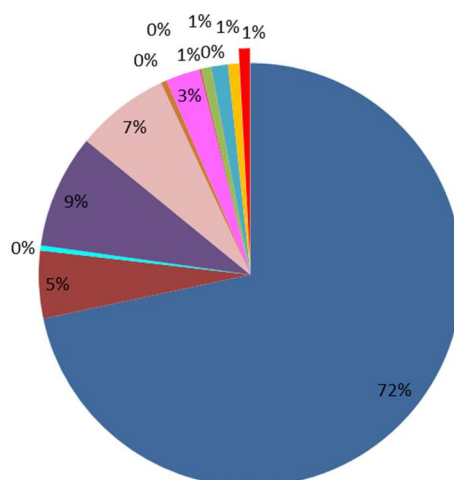
Cependant, pour faciliter la compréhension de ce compte de résultats, il vous est présenté sous forme de tableau financier comparatif entre le budget et le réalisé d'une part et d'autre part un « parallèle » est fait entre les recettes (produits) et les dépenses (charges).

Le Château Vert ASBL Tableau financier / Budget - Réalisé 2023 au 31 décembre 2023					
RECETTES			DEPENSES		
	Budget 2023	Réalisé au 31 déc. 2023		Budget 2023	Réalisé au 31 déc. 2023
1. Subsidés et Subventions AVIQ	6.301.356,86	6.262.284,16	1. Frais de personnel	6.653.083,00	6.465.125,05
2. Subsidés et Subventions Aides à l'emploi	476.222,00	452.064,32	2. Frais de fonctionnement	1.889.414,00	2.113.193,06
3. Autres Subsidés et Subventions	32.917,91	33.426,17	A. Marchandises	309.400,00	317.273,32
4. Parts contributives parents	723.192,00	759.045,26	B. Récupérations AVIQ / Parts contributives	431.425,00	557.579,54
5. Interventions INAMI / Mutuelles	607.050,00	625.506,59	C. Services et biens divers	1.076.210,00	1.056.101,81
6. Dons et sponsoring	45.000,00	40.299,00	Contrats de location, d'entretien + Réparations	193.425,00	206.439,58
7. Récupération frais engagés pour bénéficiaires	223.500,00	227.874,52	Energie	313.000,00	254.640,16
8. Remboursement Assurances	0,00	10.049,24	Frais administratifs	63.800,00	59.593,85
9. Produits divers	48.500,00	66.684,01	Assurances	30.925,00	35.207,38
10. Produits financiers	0,00	1.174,32	Services extérieurs	131.000,00	171.975,56
11. Produits exceptionnels	0,00	112.156,97	Autre services et biens divers	41.455,00	38.849,66
			Frais déplacement	1.250,00	603,94
			Relations publiques	30.500,00	25.417,79
			Taxes	7.355,00	4.756,84
			Frais d'organisation d'activités & loisirs pour les bénéficiaires	40.000,00	29.964,19
			Frais spécifiques pour compte du bénéficiaire et autres refacturés	223.500,00	228.652,86
			D. Frais Médicaux	64.700,00	58.338,29
			E. Charges financières	7.679,00	6.418,47
			F. Autres Charges	0,00	117.481,63
SOUS - TOTAL RECETTES	8.457.738,77	8.590.564,56	SOUS - TOTAL DEPENSES	8.542.497,00	8.578.318,11
12. Amortissement subsides d'investissements	74.630,00	73.756,51	3. Amortissements annuels	177.200,00	160.244,43
TOTAL RECETTES	8.532.368,77	8.664.321,07	TOTAL DEPENSES	8.719.697,00	8.738.562,54
Résultat de l'exercice / perte	187.328,23	74.241,47	Résultat de l'exercice / Bénéfice	-	-
Recettes / résultat inclus	8.719.697,00	8.738.562,54	Dépenses / résultat inclus	8.719.697,00	8.738.562,54

répartition graphique				
Recettes		Dépenses		
1. Subsidés et Subventions AVIQ	6.262.284,16	Frais de personnel	6.465.125,05	
2. Subsidés et Subventions Aides à l'emploi	452.064,32	Parts contributives / récupération AVIQ	557.579,54	
3. Autres Subsidés et Subventions	33.426,17	Frais de fonctionnement relatifs aux services	1.209.479,03	
4. Parts contributives parents	759.045,26	Frais générant de recettes	0,00	
5. Interventions INAMI / Mutuelles	625.506,59	Frais spécifiques pour compte du bénéficiaire	228.652,86	
6. Dons et sponsoring	40.299,00	Autres charges exceptionnelles	117.481,63	
7. Récupération frais engagés pour bénéficiaires	227.874,52	Amortissements annuels	160.244,43	
8. Remboursement Assurances	10.049,24	Résultat / Bénéfice	-	
9. Produits divers	66.684,01			
10. Produits financiers	1.174,32			
11. Produits exceptionnels	112.156,97			
12. Amortissement subsides d'investissements	73.756,51			
Résultat / perte	74.241,47			
	8.738.562,54		8.738.562,54	

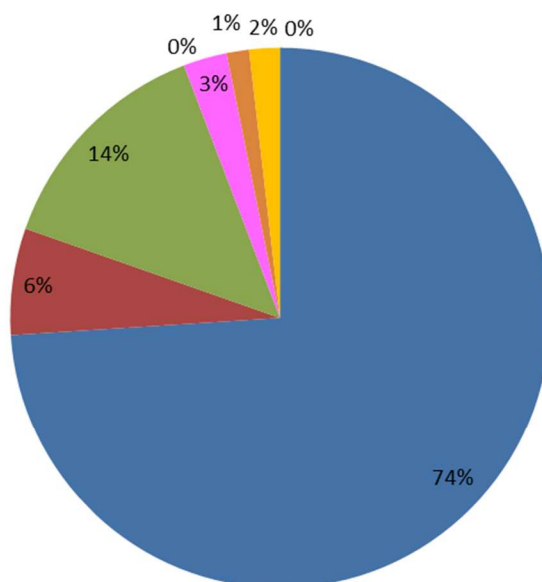
Recettes

- 1. Subsidés et Subventions AVIQ
- 2. Subsidés et Subventions Aides à l'emploi
- 3. Autres Subsidés et Subventions
- 4. Parts contributives parents
- 5. Interventions INAMI / Mutuelles
- 6. Dons et sponsoring
- 7. Récupération frais engagés pour bénéficiaires
- 8. Remboursement Assurances
- 9. Produits divers
- 10. Produits financiers
- 11. Produits exceptionnels
- 12. Amortissement subsides d'investissements
- Résultat / perte



Dépenses

- Frais de personnel
- Frais de fonctionnement relatifs aux services
- Frais spécifiques pour compte du bénéficiaire
- Amortissements annuels
- Parts contributives / récupération AVIQ
- Frais générant de recettes
- Autres charges exceptionnelles
- Résultat / Bénéfice



A la lecture du compte de résultats, on constate que le résultat de l'année 2023 est négatif de 74.241 €.

Celui-ci s'explique comme suit :

- Le poste : « Ventes et prestations », et principalement les comptes « cotisations, dons, legs et subsides », pour un montant total de 8.612.409 € se composent comme suit :
 1. Les dons de particuliers et mécénats d'entreprises dans le cadre du gala annuel pour un montant de 40.800 € contre 18.545 € en 2022,
 2. Les amortissements de subsides en capital, comme expliqué précédemment, les subsides en capital (fonds spécifiques reçus dans le cadre d'investissements) sont amortis au même taux que l'investissement pour lequel il a été perçu.
 3. Les subsides et subventions de l'AVIQ pour un montant total de 6.262.284 €, ces subsides et subventions ont subi à nouveau une forte augmentation, par rapport à 2022, ces augmentations s'expliquent comme suit

Composées :

- des subventions annuelles
 - Pour le SRA : un montant de 2.388.615 € (subvention annuelle + subvention forfaitaire médecin)
 - Pour le SRJ : 2.559.864 €
 - Pour le SAJA : 189.510 €
 - L'utilisation d'une partie du report des subsides dans le cadre du sexennat pour un montant de 153.497 €
- les subsides pour ancienneté pécuniaire ont subi une légère augmentation, ils pourraient cependant évoluer en fonction du cadastre de l'emploi, la régularisation sera faite en 2024
- les « VA » vacances annuelles supplémentaires, l'AVIQ octroie des jours de congés supplémentaires pour le secteur, et participe donc financièrement pour le paiement de ces congés supplémentaires (3 jours et 4 jours par an par ETP équivalent temps plein).
- les subsides heures inconfortables (heures prestées de nuits, samedis, dimanches et jours fériés). Augmentation par rapport à 2022 due aux indexations ;
- les subventions supplémentaires pour les frais de fonctionnement ont fortement diminué par rapport à 2022, en effet, en 2022 nous avons reçu un subside exceptionnel relatif à l'augmentation des coûts de l'énergie d'un montant de 450 € par lit pour les SRA et SRJ et 150 € par place d'accueil pour le SAJA, malheureusement ce subside n'a pas été renouvelé ;
- Les accords tripartites complément de prime de fin d'année, prime à octroyer et calculer au prorata du personnel et du salaire.
- Les accords tripartites formation du personnel.
- Les subsides des accords non-marchands complémentaires.
- Les subventions journalières calculées sur le nombre de jour de présence dans le service.
- Les subventions Covid 19, cette subvention spécifique n'est plus octroyée
- Les subventions ramassage collectif pour le SAJA
- La subvention article 1267 : aide à l'emploi octroyée par l'AVIQ.
- Une subvention exceptionnelle relative au paiement d'un Eco-chèque d'une valeur de 250 € au prorata des ETP par membre du personnel de l'institution ;

- De la subvention relative aux contrats renforts de l'ANM 2021-2023, une enveloppe globale avait été versé en 2022, le montant de 85.603 € représente la subvention reportée de 2022
 - En 2021 un ANM relatif aux réductions collectives de travail (RCDT) avait été signé afin d'octroyer des heures de « congés » aux membres du personnel âgés de 55 ans et plus, une subvention était alors octroyée pour permettre le remplacement de ces heures non prestées, un cumul des heures de 2022 et 2023 a été réalisé en 2023 n'ayant pas eu la possibilité de prendre les dispositions adéquates en 2022 (ce cumul était autorisé au préalable par l'AVIQ)
 - Les subsides fonctionnement Loterie Nationale : calculé sur base du nombre de bénéficiaire de l'ASBL pour un montant total de 34.106 €.
4. Les Subsides et Subventions Aides à l'emploi pour un montant total de 378.423 € et ce poste se détaille comme suit :
- Le Maribel : aide octroyé par le Fonds Maribel social par la « prise en charge » du salaire de membre du personnel de l'ASBL (6 travailleurs engagés dans ce cadre). Montant de l'aide : 232.856 €
 - Les subsides APE en augmentation par rapport à 2022 ce subside a été indexé
 - Congés éducations : Le Forem octroi une aide financière relative à des congés éducations octroyés au personnel pour suivre des formations. Cette aide financière couvre les heures de congés prises pour ces formations cependant, nous ne disposons pas des informations relatives au subside octroyé, il apparaîtra donc dans les comptes 2024.
 - Réduction de charges sur précompte professionnel : cette réduction est octroyée pour les rémunérations à la suite de la prestation de travail supplémentaire donnant droit à un sursalaire. Cette réduction s'applique seulement aux 130 premières heures de travail supplémentaire que le travailleur a prestées, pour revenus modestes et aux travailleurs qui ont droit à un bonus de travail.
 - Réduction ONSS : l'ASBL bénéficie d'une réduction ONSS, cependant, ce montant est récupéré par l'AVIQ et se retrouve dans les charges.
5. Les autres produits d'exploitations :
- a. Autres subsides et subventions : ce poste se détaille comme suit :
- Les subsides des communes (Canon Huy - Marchin) équivalent au bail emphytéotique que l'on retrouve dans les charges.
- b. Intervention INAMI/Mutuelles pour un total de 625.507 € ce poste se compose comme suit :
- INAMI sur les soins infirmiers
 - INAMI sur les soins kiné
- c. Les recettes liées à la cafétéria, au gala, à la vente de bière et aux différentes activités génératrices de fonds ;
- d. Récupération de frais engagés pour bénéficiaires pour 227.875 €. Ce poste reprend les montants des dépenses spécifiques pour les bénéficiaires tels que des frais de pharmacie, mutuelles, médecins, langes, activités/loisirs et divers frais personnalisables. Cette « recette » couvre les charges y relatives que l'on retrouve dans les dépenses dans le poste « frais spécifiques pour compte du bénéficiaire refacturés » d'une part et dans les frais médicaux d'autre part.
- e. Parts contributives parents pour 759.045 €, ce poste se compose des parts contributives relatives au SAJA en fonction des présences, de la part contributive sur la mobilité toujours relative au SAJA d'une part et à l'hébergement d'autre part. Il est

important d'être attentif au fait que la part contributive relative à l'hébergement (SRA) est récupérée par l'AVIQ et se retrouve dès lors en charges. Ce poste a subi une augmentation par rapport à 2022 à la suite de l'adaptation du « prix de journée » à la suite des différentes indexations

6. Les produits d'exploitation non récurrents :

a. Produits exceptionnels comprennent des régularisations relatives aux postes «fournisseurs » et de subsides des années antérieures ;

- Le poste « coût des ventes et prestations » pour un montant de 8.732.144 € a subi une très forte augmentation par rapport à 2022. Cette augmentation s'explique comme suit :

- Approvisionnement et marchandises pour 326.242 € en 2023 contre 271.776 € en 2022 :

Comprenant : les achats relatifs au fonctionnement des 3 services et donc aux bénéficiaires comme l'alimentation, la vaisselle et petit matériel, les produits et accessoires de toilettes, tout ce qui est textiles et habillement (linges de lit, vêtements), le petit matériel jetable, les médicaments courants, les spécialités pharmaceutiques, etc... ainsi que les variations de stocks.

Une variation significative par rapport à 2022 s'explique par l'augmentation des prix des produits tant alimentaires que les autres, il semblerait que ceux-ci se stabilisent.

- Services et biens divers pour un montant total de 874.062 € en 2023 contre 831.770€ en 2022:

Comprenant : les dépenses liées au fonctionnement de l'ASBL telles que :

- Les contrats de locations y inclus le bail emphytéotique que l'on retrouve en produits, les locations de matériel, les produits et matériel d'entretien, les entretiens et petites réparations du bâtiment, ascenseurs, matériel de sécurité, matériel de cuisine, de buanderie, de bureau, matériel informatique, matériel médical, entretien et réparation des véhicules.
- Les frais d'entretien et réparations des bâtiments, ce poste a subi une augmentation assez importante, en effet, l'ancienneté du bâtiment implique de plus en plus de frais pour son entretien et rénovation, on le constate également dans les investissements y relatifs
- Les frais concernant l'énergie restent relativement stables par rapport à 2022. En effet, il n'y a pas réellement d'évolution des prix tant pour le mazout que pour l'électricité. La charge relative à la consommation d'eau a quant à elle augmenté par rapport à 2022, il a été constaté une fuite importante au niveau de la citerne tampon qui maintient la pression afin d'éviter une pénurie. Il s'est avéré qu'une vanne de « trop plein » était défectueuse et ne faisait plus son rôle de stopper l'arrivée d'eau et l'eau coulait sans cesse.
- En ce qui concerne les frais administratifs on peut constater également une certaine stabilité ;
- Les frais d'organisations d'activités et de loisirs pour les bénéficiaires qui incluent les activités éducatives restent stables également
- Les charges relatives aux assurances subissent une légère augmentation et reprennent toutes les assurances pour le fonctionnement : véhicules, RC, incendie, matériel, missions, ...
- Les frais de formations du personnel ont légèrement diminué par rapport à 2022,

- Les services extérieurs : ce poste subi une augmentation importante par rapport à 2022, en début d'année 2023, nous avons dû faire appel aux sociétés d'intérimaire afin de combler le manque d'infirmier(ère) en début d'année 2023, on y retrouve également les frais relatifs au secrétariat social pour la gestion des Salaires, les frais administratifs relatifs aux soins infirmiers, les frais de gestion administrative et financière ainsi que les prestations des services infirmiers indépendants, les frais d'avocats, les honoraires d'architectes, les honoraires des réviseurs relatifs aux comptes 2023 pour le bureau TKS AUDIT
- Rémunérations, charges sociales et pensions pour un montant de 6.465.125 € en 2023 contre 6.057.121 € en 2022. Ce poste a subi une très forte augmentation par rapport à 2022.
 - Comme expliqué pour les subsides, ces augmentations sont la conséquence des indexations successives d'une part, d'autres part de l'ANM relatif au RCDT (engagement de personnel en CDD pour palier aux réductions de temps de travail des personnes ayant 50 ans et plus) (le subside y relatif couvre ces frais)
 - Les contrats à durée déterminée, du personnel dit « renfort » à la suite de l'accord non marchant 2021-2023 se sont prolongés (le subside y relatif couvre ces frais) ;
 - Nous avons ajusté la provision relative aux heures supplémentaires qui ont augmenté légèrement. Il y a toujours plus de 3.500 heures supplémentaires à couvrir. Les équipes sont toujours confrontées à effectuer des heures pour combler le manque de personnel du fait des maladies et/ou départs, n'ayant pas la possibilité de remplacer le personnel avant un mois d'arrêt de maladie, ou par manque de candidat aux postes ouverts. Ces heures s'accumulent depuis un certain nombre de mois voire d'années, cependant le nécessaire est fait à l'heure actuelle pour réduire ce nombre d'heures en fin année 2024 avec un objectif 0.

À la clôture de l'exercice, l'ASBL comptait en moyenne 143,10 membres du personnel, 111,4 Equivalents Temps Pleins, dont 49,4 travailleurs temps plein et 93,7 travailleurs à temps partiel. Pour 146.156 heures effectivement prestées.

L'équipe de l'ASBL se compose par catégorie professionnel comme suit :

1 ETP Equipe de direction

95,1 ETP Employés

14,3 ETP ouvriers

1 ETP autre (apprentis)

- Amortissements réductions de valeur sur immobilisation

Représentent ici la dotation d'amortissement sur les investissements de l'ASBL y inclus les investissements de l'année (bâtiment, machines et outillages, matériel, mobilier et matériel roulant). Amortissement et réductions de valeur pour un montant de 160.244 € Ce poste subit une augmentation du fait des nouveaux investissements expliqué au bilan.

- Autres charges d'exploitation comprenant :
 - Les taxes sur le patrimoine, sabam, le nécessaire est fait automatiquement pour l'exonération des taxes sur les véhicules il n'y a donc de charges y relative ;
 - Les frais concernant les activités organisées pour la récolte de fond, les recettes récoltées se trouvent dans les produits ;

- Les frais spécifiques pour compte des bénéficiaires refacturés comprennent ici toutes les dépenses spécifiques pour les bénéficiaires et qui leur sont refacturés et se retrouvent ainsi dans les produits.
- Frais médicaux : on y retrouve tous les frais relatifs aux soins des bénéficiaires qui leur sont refacturés.
- Parts contributives représentent la part contributive réclamée aux bénéficiaires du SRA que l'AVIQ récupère comme expliqué dans les comptes de produits.
Ainsi que le montant de la réduction de l'ONSS à rembourser à l'AVIQ,
- Les charges d'exploitation non récurrentes :
Le poste « Charges exceptionnelles » des régularisations de subsides des années antérieures, des régularisations de comptes tels que les mutuelles concernant des montants facturés non perçus des années antérieures, un suivi plus rigoureux doit être réalisé chaque mois afin de ne plus être confronté à cette problématique, on y retrouve également la sortie des stocks de bières périmées, il a été décidé de ne plus réaliser de brassin, en effet, nous constatons qu'il est difficile, à l'heure actuelle, de la vendre.
- Le poste « Produits financiers » on y retrouve les intérêts relatifs à l'emprunt CRAC que l'on retrouve dans les charges financières,
- Les produits non récurrents :
 - Les produits exceptionnels s'élèvent à 50.737 €,
 - Subsides relatifs aux exercices antérieurs
 - Des régularisations de subvention 2021-2022 relatives au CPE et aux interventions financières de l'AVIQ pour des contrats d'emploi de personnes en situation de handicap
- Le poste « Charges financières ». On y retrouve les intérêts relatifs à l'emprunt CRAC, les intérêts sur les emprunts CBC et les frais de gestion des comptes bancaires.

L'exercice 2023 se clôture avec un résultat négatif de 74.241 €.

Il a été décidé d'utiliser une partie des reports consécutifs des subsides AVIQ depuis 2018 dans le cadre du sexennat d'un montant de 153.497 €, nous ne pouvons cependant pas couvrir la totalité de la perte par ces reports, nous devons en effet tenir compte des charges non admissibles telles que les provisions.

C. Analyse comparative de l'état de TRESORERIE

TRESORERIE NETTE	déc-23		déc-22		déc-21
disponible	1.420.510		1.601.575		1.744.557
dettes financ. Échéant dans l'année	-57.791		-40.268		-22.976
trésorerie nette	1.362.719		1.561.307		1.721.582

Trésorerie nette = Fonds de Roulement – Besoin en fonds de roulement

A la lecture du tableau, la trésorerie nette de l'ASBL s'élève à 1.362.719 € calculée par une disponibilité bancaire s'élevant à 1.420.510 € diminué des dettes financières échéants dans l'année. Il faut signaler cependant, qu'une partie de la trésorerie est réservée pour le paiement des factures relatives aux nouveaux pavillons.

8. Budget 2024

Le budget est élaboré sur base de 4 paramètres :

- Application des tarifications de subventionnement et réglementations de l'A.Vi.Q.: pour tout ce qui concerne les subsides forfaitaires.
- Estimation rigoureuse de la masse salariale : barèmes, anciennetés, charges patronales, type de contrat, aides à l'emploi, plan tandem, pécules et provisions pour pécules de vacances...
- Estimation basée sur l'historique et les hypothèses retenues pour les autres recettes ou dépenses en tenant compte du réalisé de l'année précédente.
- Possibilité de la prise en considération des besoins exprimés par les responsables de services en termes de personnel et de matériel.

Le Château Vert ASBL
Tableau financier / Budget 2024 - Réalisé 2023 - 2022

RECETTES				DEPENSES			
	Budget 2024	Réalisé 2023	Réalisé 2022		Budget 2024	Réalisé 2023	Réalisé 2022
1. Subsidés et Subventions AViQ	6.405.161,00	6.262.284,16	5.601.195,26	1. Frais de personnel	6.732.744,00	6.465.125,05	6.057.121,78
2. Subsidés et Subventions Aides à l'emploi	511.060,00	452.064,32	447.734,42	2. Frais de fonctionnement	1.960.617,00	2.113.193,06	1.928.929,11
3. Autres Subsidés et Subventions	34.552,91	33.426,17	33.245,57	A. Marchandises	317.750,00	317.273,32	260.464,09
				B. Récupérations AViQ / Parts contributives	567.506,00	557.579,54	508.173,36
4. Parts contributives parents	752.636,00	759.045,26	709.010,72	C. Services et biens divers	1.007.782,00	1.056.101,81	1.005.994,34
				Contrats de location, d'entretien + Réparations	202.757,00	206.439,58	173.655,81
5. Interventions INAMI / Mutuelles	663.900,00	625.506,59	594.588,31	Energie	263.000,00	254.640,16	278.450,62
				Frais administratifs	61.500,00	59.593,85	60.526,69
6. Dons et sponsoring	55.000,00	40.299,00	18.645,00	Assurances	37.075,00	35.207,38	30.006,30
				Services extérieurs	120.500,00	171.975,56	150.548,20
7. Récupération frais engagés pour bénéficiaires	223.500,00	227.874,52	200.556,10	Autre services et biens divers	33.700,00	38.849,66	46.742,64
				Frais déplacement	1.250,00	603,94	491,13
8. Remboursement Assurances	0,00	10.049,24	6.449,26	Relations publiques	25.480,00	25.417,79	25.247,34
				Taxes	2.080,00	4756,84	8.162,53
9. Produits divers	52.250,00	66.684,01	40.315,96	Frais d'organisation d'activités & loisirs pour les bénéficiaires	37.000,00	29.964,19	32.202,58
				Frais spécifiques pour compte du bénéficiaire et autres refacturés	223.500,00	228.652,86	199.960,50
10. Produits financiers	1.200,00	1.174,32	1.727,98	D. Frais Médicaux	60.700,00	58.338,29	62.807,16
				E. Charges financières	6.879,00	6.418,47	9.223,51
11. Produits exceptionnels	0,00	112.156,97	171.018,81	F. Autres Charges	0,00	117.481,63	82.266,65

A la lecture de ce tableau financier, on constate que l'année 2024 présenterait un résultat négatif de 109.206,09 €.

Nous analysons les chiffres ci-dessous.

Au niveau des recettes :

1, Les postes budgétaires relatifs aux subsides ont été estimés en fonction du réalisé 2023 et des informations reçues de la part de l'Aviq quant à l'octroi des subsides forfaitaires annuels y inclus les conventions nominatives :

- les subsides relatifs à l'emploi « Taminiaux » ou art. 1267 – 1393,1 couvrant les frais relatifs à un membre de l'équipe ! Cependant, il ne faut pas oublier que ce subside est « nominatif » et donc que lorsque la personne quittera l'ASBL (pension, démission ou autre) nous ne bénéficierons plus de celui-ci et donc cette personne ne pourra être remplacée.
- les subsides des nouveaux accords non marchands tels que la « RCTT » qui couvrent les coûts relatifs aux remplacements du personnel « âgé » bénéficiant d'une réduction du temps de travail.
- Nous devrions bénéficier à nouveau d'un subside contrat renfort qui deviendrait être pérenne, mais nous n'avons encore reçu aucune information officielle, le montant de ce subside est donc encore inconnu
- Une partie des reports relatifs aux années précédentes dans le cadre du sexennat

2, Subsides et subventions aides à l'emploi n'évolue pas par rapport au réalisé 2023, cependant, une attention particulière sera faite quant à la gestion du personnel en contrat Maribel afin d'obtenir toute l'enveloppe qui nous est octroyée.

3, Autres subsides et subventions, on y retrouve toujours l'aide des communes par rapport au bail emphytéotique et l'aide de la loterie Nationale, il est à préciser que si ce dernier n'est pas utilisé et justifié, celui-ci sera récupéré par l'AVIQ (d'où l'importance de « dépenser » les subsides reçus) ;

4, Parts contributives : sont calculées en fonction des jours de présence des bénéficiaires dans l'institution, nous rappelons cependant que les PC relatives au SRA sont récupérées par l'AVIQ (reprises en charges)

5, Intervention INAMI/Mutuelles : ce poste augmente du fait d'une analyse effectuée sur la refacturation des prestations tant en soins infirmiers que soins kinés, une nouvelle organisation pour assurer un suivi des refacturations a été réalisé depuis le mois d'avril et cela permettra une augmentation de ces recettes.

6, Dons et sponsoring ; nous avons volontairement augmenté ce poste. Avec la construction des nouveaux bâtiments, nous devons sensibiliser un maximum de personnes afin d'obtenir des dons.

Il sera nécessaire de réaliser plusieurs campagnes afin de récolter un maximum d'argent.

Le poste budgétaire récupération de frais engagés pour les bénéficiaires reste inchangé par rapport à 2023, cependant si les dépenses augmentent lors du réalisé les recettes

augmenteront de la même façon. Et donc ce poste est totalement équilibré avec les dépenses.

Le poste amortissement de subsides d'investissements ne subit pas d'augmentation cette année, du fait du retard prévu de 6 mois au moins sur le chantier des nouveaux pavillons, nous commencerons à les amortir dès réception définitive.

D'autre part en ce qui concerne les dépenses :

1. Frais de personnel pour un montant de 6.732.744 €. Ce montant est la conclusion de la projection des salaires en fonction du réalisé 2023 et de l'évolution barémique. Cependant, une augmentation de la masse salariale annuelle s'élève en général à un peu plus de 6 % par l'augmentation barémique d'une part, et l'indexation d'autre part.

Ces frais tiennent également compte de la nouvelle réforme relative à la réduction collective de la durée du travail avec embauche compensatoire. Nous recevons en contrepartie une subvention complémentaire (reprise dans les recettes).

Une reprise sur la provision pour heures supplémentaires est prévue en 2024, il est nécessaire de faire récupérer les heures supplémentaires cumulées en 2024 pour avoir un objectif 0 en fin d'année, si l'objectif est atteint nous pourrions alors reprendre la totalité de la provision.

L'ASBL compte +- 97 ETP en contrat CDI (inclus contrats étudiants) le poste budgétaire représente donc toutes les rémunérations y inclus les « malades longues durées » en règle générale, les contrats de remplacement relatifs aux maladies ont un coût moins élevé et ceci pourrait impacter le réalisé.

Cela dit, la politique de réintégration nouvellement mise en place pourraient également faire évoluer les choses.

Le nombre d'ETP au total comprend en arrondissant :

41,65 ETP éducateurs, 9 aides-soignants, 9 infirmier(e)s, 3,6 Kinésithérapeutes, 2 Ergothérapeutes,

1 logopède, 1 psychologue, 2 assistantes sociales, 5 chefs éducateurs, 14 ouvriers

3,2 service administratif, 3 responsables de services (dont 2 dans l'équipe de direction)

1 directrice

1ETP étudiant, en effet, nous avons des étudiants dans tous les services tout au long de l'année et le cumul des contrats en heures prestées équivaut à 1ETP

2. Les frais de fonctionnement subissent une augmentation. Nous continuons à subir l'inflation à tous les niveaux

A. Marchandises : le prix de l'alimentation augmente toujours, nous devons petit à petit renouveler le linge de maison (draps etc...)

B. Parts contributives : même si ce poste augmente celui-ci n'impacte pas le résultat de l'année étant donné que les recettes y relatives augmentent de la même façon

C. Services et biens divers diminuent légèrement par rapport à la proposition budgétaire 2023 Malgré les augmentations relatives aux frais de fonctionnement (bâtiment).

Le prix de l'énergie diminue très légèrement.

D. Frais médicaux : subissent une diminution relative par rapport au budget 2023 du fait du changement de prestataires administratifs des soins infirmiers,

E. Charges financières, ce poste n'évolue pas dans la proposition budgétaire, cependant, il faudra considérer le montant des intérêts sur le crédit qui sera contracté pour les nouveaux pavillons. Crédit qui à l'heure actuelle n'est toujours pas défini.

3. Amortissements, ce poste évolue toujours en fonction de nouveaux investissements, de la même manière dont évoluent les amortissements des subsides et au prorata des mois pris en compte. Aucun amortissement pour les nouvelles infrastructures en 2024 étant donné qu'on nous a annoncé un retard probable de 6 mois.

Concernant les investissements :

- Grosses réparations et entretiens :

Nous estimons à 25.000,00 € des coûts d'investissement relatifs à de grosses réparations et entretien, en effet, nous devons remplacer un circulateur à la chaudière, même s'il est prévu de remplacer la chaudière lors des rénovations énergétiques, nous sommes malheureusement confrontés au fait que le matériel est très vieillissant et que celui-ci tombe en panne, et nous ne pouvons pas rester sans chauffage, ni eau chaude.

Nous envisageons également de continuer les rénovations de certaines salles de bain et autres du fait de l'usure usuelle et du mauvais entretien depuis des décennies.

- Nouvelles infrastructures resteront dans les « en cours » : l'investissement prévu s'élevait à 6.720.585,00 €, il est évident que ce montant peut encore évoluer à la hausse comme à la baisse. Nous ne sommes pas à l'abri de mauvaises ou bonnes surprises.

- Installation de sécurité, il est nécessaire de remplacer la centrale incendie, celle-ci sera dès lors compatible avec les nouveaux pavillons

- Installations de cuisine

o Il faudra réinvestir dans du matériel de cuisine qui devient vétuste, ne sera remplacé que ce qui sera nécessaire, que nous estimons à 5.000,00 €

o Cuisines adaptées pour les nouveaux pavillons, que nous estimons à 10.000,00€ par pavillon (ces investissements pourraient entrer dans des appels à projet via des services clubs ou autres) nous comptabiliserions les aides financières y relatives en subsides d'investissement et seront amorti de la même manière que l'investissement en tant que tel dès réception des bâtiments, pas avant 2025.

o Du matériel pour la « distribution des repas » devra être acheté afin de distribuer les repas à tous les groupes de manières à respecter, les normes HACCP d'une part et à faciliter l'utilisation et le nettoyage de ceux-ci. (marmite à soupe plutôt que thermos individuels, boîtes thermo et gastronome plutôt que récipient thermo individuel dont l'hygiène laisse à désirer, chariots de transport pour distribuer les repas dans chacun des groupes (pavillons, etc...))

- Equipement informatique : une enveloppe de 4.500,00 € prévue pour de nouveaux ordinateurs si nécessaires

- Matériel paramédical : nous devons acheter un nouveau lève-personne pour une meilleure ergonomie et une meilleure sécurité pour les travailleurs et bénéficiaires afin que chaque groupe qui en a besoin en dispose d'un ; il est nécessaire d'acheter de nouveaux lits médicalisés (5)

Nous avons prévu l'achat de baignoires adaptées pour les nouvelles constructions, (celles-ci ne sont pas dans le cahier des charges des salles de bain). Nous ferons des appels à projet auprès de divers services clubs, fondations ou autres afin de récolter des fonds pour ce matériel.

- Outillage et matériel d'entretien, vu le revêtement au sol pour les nouveaux pavillons, il sera nécessaire d'acheter des « cireuses » (1 pour 2 pavillons) et des chariots d'entretien (1 par pavillon)

- Installations de buanderie : étant donné la distance entre la buanderie et les pavillons, il sera nécessaire d'acheter des « chariots » de transport pour le linge (sale et propre)

- Matériel de puériculture : comme nous accueillons plus d'enfants en bas âge, il est

nécessaire d'avoir des chaises évolutives

- « Mobilier » : il faudra équiper les chambres du bâtiment actuel de tentures ignifugées et thermiques

- Véhicule :

Nous avons commandé un véhicule adapté en 2023 que nous avons réceptionné début 2024, cependant il serait nécessaire d'acheter un nouveau véhicule adapté pour un seul fauteuil pour les rendez-vous médicaux ou autre activité individuelle. Les véhicules se faisant très vieux, ils nous coûtent en frais de réparation, pratiquement l'équivalent du montant de l'amortissement d'un nouveau.

POUR MÉMOIRE : les investissements décrits ci-dessus ne seront effectués que si ceux-ci s'avèrent réellement nécessaire d'une part, et en fonction de l'avancement des travaux des nouvelles constructions.

9. Projets 2024

Il est prévu d'entamer ou de poursuivre toute une série de projets en 2024.

- **Contrat d'objectifs.**

En 2024, des groupes de travail clôtureront certains objectifs qui leur étaient fixés. D'autres objectifs pourront alors être travaillés et des réunions seront à nouveau prévues avec le comité de pilotage et ensuite avec l'équipe de direction afin d'acter officiellement les différentes avancées de ces groupes.

- **Organisation de Journées Interdisciplinaires.**

Objectif : Optimiser le suivi des projets des bénéficiaires en rassemblant plusieurs projets en une seule journée.

Nous proposons d'organiser des journées « interdisciplinaires » dédiées, durant lesquelles l'équipe interdisciplinaire se concentrera sur les projets de vie de six à sept bénéficiaires maximum. Cette approche permettra de réduire par trois la fréquence des réunions annuelles tout en maintenant, voire en optimisant, leur qualité. En effet, l'ensemble de l'équipe sera focalisé sur cet objectif spécifique durant toute la journée.

De plus, cette organisation permettra d'augmenter significativement le nombre total de réunions d'équipe annuelles, car la réduction de la fréquence des réunions interdisciplinaires libérera du temps pour ces réunions. Les équipes en ont réellement besoin.

- **Conseil des Usagers**

Le groupe de travail poursuit la construction du conseil des usagers (nouvelle mouture) pour le SRA, SRJ et le SAJA. Plusieurs objectifs sont fixés pour 2024 :

- Le groupe de travail devient « la cellule du conseil des usagers » et accompagnera l'organisation et le contenu des conseils des usagers (en collaboration avec les équipes éducatives).
- En mai et juin 2024, essai et mise en place des nouveaux conseils des usagers au SRJ.
- En septembre 2024, essai et mise en place des nouveaux conseils des usagers au SRA et SAJA.

- **Gestion des équipes éducatives et gestion des horaires.**

Une évaluation du test horaire effectué en décembre 2023 aura lieu début 2024.

Suite à cette dernière, un second test horaire est prévu au sein du SRA au cours du 2ème semestre 2024 et ce, pendant 3 mois. Celui-ci permettra de corriger les lacunes du premier test et d'examiner à nouveau la pertinence de celui-ci (dans un plus grand laps de temps) dans le cadre du futur fonctionnement du SRA au sein des 6 unités de vie en construction. Le groupe hébergement prévoit également d'organiser une assemblée avec les services concernés par ces changements afin d'échanger avec eux et leur faire part des résultats des différentes évaluations.

- **Révision du règlement de travail**

Une révision du règlement de travail sera réalisée en collaboration avec le service juridique de Partena.

- **Formation du personnel.**
 - En vue de poursuivre les thématiques et l'organisation interne de formations, nous maintenons la réponse à l'appel à formations de l'A.Vi.Q. (pôle 2) :
 - Accompagnement dans un nouveau modèle d'hébergement (suite)
 - Formation confiée à Mr Naedgy Dahmani
 - La contention chez la personne porteuse d'un handicap (suite)
 - Formation confiée à aux Formations Repère SRL – Mr François Evrad
 - Accompagner l'enfant en situation de handicap (âgé de 0 à 6 ans) dans son développement spécifique (2^e partie)
 - Formation confiée à Mme Sophie Gérard-Zaczek
 - Formations sur site :
 - L'équipe de soins bénéficiera d'une supervision extérieure dans le cadre des risques psycho-sociaux afin d'aider cette équipe à créer une dynamique permettant à chacun de procurer les soins nécessaires aux bénéficiaires tout en s'épanouissant dans son travail au quotidien. Cette supervision sera réalisée par Naedgy Dahmani.
 - Des formations individuelles et de groupe sur l'utilisation du logiciel PEPS seront réalisées par la référente PEPS en fonction des besoins (nouveaux arrivés, recyclage,...).
 - Formation qualifiante (promotion sociale) :
 - Une secrétaire terminera une formation en comptabilité organisée par la C.B.C.E.C. – débutée en 2020.
 - Une éducatrice A2 terminera sa formation de bachelier en éducation spécialisée (éduc. A1) débutée en 2021.
 - Un éducateur A2 poursuivra sa formation de bachelier en éducation spécialisée (éduc. A1) débutée en 2023.
 - Le coordinateur de l'équipe technique terminera sa formation de conseiller en prévention niveau 2 organisée par l'IFAPME – débutée en 2022.
 - 2 aides-soignantes continueront la formation sur les actes complémentaires.
 - Formations individuelles :
 - En janvier 2024, la secrétaire RH suivra une formation sur les changements dans la législation belge relative au vacances annuelles, organisée par l'UNISOC.
 - En janvier 2024, une logopède participera à une formation sur la CAA pour tous organisée par Comalso Tour.
 - De février à novembre 2024, la direction participera à des supervisions avec d'autres directions, encadrées par une formatrice extérieure.
 - De mars à juin 2024, un éducateur participera à une formation sur l'apiculture.

- En mars-avril 2024, une kinésithérapeute suivra une formation sur le portage physiologique.
 - En avril 2024, la référente PEPS participera à des formations spécifiques organisées par l'équipe du logiciel PEPS.
 - En avril 2024, les 2 logopèdes participeront à une formation intitulée : « Elargir nos pratiques en dehors de nos lieux de consultation » organisée par l'UPLF.
 - En avril 2024, l'assistante sociale du S.R.J. suivra une formation intitulée « VRAS chez les jeunes depuis l'éveil de la sexualité jusqu'à 18 ans » organisée par l'AViQ. La psychologue du SRJ suivra cette même formation en décembre 2024.
 - En mai 2024, l'assistante sociale du SRJ participera à une formation sur la VRAS pour les personnes lourdement handicapées.
 - En décembre 2024, la psychologue du SRJ participera à une formation sur l'accompagnement des enfants dans la gestion de leurs émotions organisée par FormAction.
- **Logiciel PEPS.**
A partir de 2024, il est décidé d'organiser une formation systématique tous les 6 mois afin de former les nouveaux arrivants ainsi que les membres du personnel ayant besoin d'une aide supplémentaire pour utiliser ce logiciel.
Nous démarrerons également la facturation des bénéficiaires via PEPS ainsi que l'encodage des plans de soins, des suivis de plaies et des protocoles de contention.
Nous viserons aussi une amélioration du planning activités (structure, pictos,...) en insistant sur l'implication de chacun.
 - **Projet de « Je » à « Nous » : Cultivons nos différences.**
La suite des 2èmes rencontres avec le SRA, le SAJA et l'équipe de nuit auront lieu en 2024 autour d'un atelier sur la notion de construction d'équipe. Quelle équipe sommes-nous ? Quel style de management déployer ensemble ? Ces rencontres se baseront, comme en 2023, sur le « sens » du travail en tant qu'éducateur au Château Vert.

Une troisième et dernière rencontre aura également lieu à partir de septembre 2024 autour d'une approche sur l'institution globale. Comment travailler ensemble ? Pourquoi travailler ensemble ? Quels sont les apports du travail pluridisciplinaire... ? Qu'est-ce qui facilite la collaboration ? Qu'est-ce qui la freine ? Pourquoi passer de « JE » à « NOUS » ? Pourquoi est-ce une opportunité et une chance pour chacun d'entre-nous et pour l'institution ?
 - **Education à la vie relationnelle, affective et sexuelle (E.V.R.A.S.)**
La cellule E.V.R.A.S continuera de vivre à travers l'analyse des situations vécues au sein de l'institution autour des problématiques E.V.R.A.S.
Suite aux formations organisées en 2023, qui nous ont permis de dynamiser la cellule et de disposer d'outils d'analyses, l'efficacité de la cellule n'en sera que plus prononcée.

La cellule EVRAS, élargie au S.R.A. et S.A.J.A., pourra ainsi disposer d'une équipe S.R.J./S.R.A./S.A.J.A. qui œuvrera autant autour des situations qui concernent l'ensemble de l'institution.

Les groupes de jeunes, qui se réunissent pour exprimer et prendre en compte leurs émotions, besoins, et souhaits en matière de vie relationnelle, affective et sexuelle, reprendront en 2024. La psychologue aura pour objectif la remise en place et l'organisation régulière de ces ateliers avec les enfants et les ados. Il s'agit là d'un réel besoin auquel nous devons répondre à nouveau.

- **Nouvelles constructions.**

Les travaux, débutés le 18 septembre 2023, se poursuivront en 2024.

Afin de pallier la hausse des prix, une recherche de nouveaux soutiens financiers devra être réalisée.

- **Amélioration et embellissement de l'infrastructure.**

- Des travaux seront réalisés au sein des groupes de vie et services :
 - Rénovation de chambres ;
 - 3A : fabrication d'un grand parc pour enfant ;
 - 3A : rénovation de la salle de bain ;
 - 3B : rafraichissement de la salle de bain ;
 - Service kiné : remplacement du vinyl.
- Nous créerons un BBQ en dur pour profiter un maximum de nos extérieurs en été.
- Nous devons rétablir l'éclairage sur le parking des cars, parking du personnel et point dépose minute.
- Un traçage des places de parking sur le parking personnel sera réalisé.
- Une nouvelle centrale incendie sera installée pour le bâtiment principal.

- **Action philanthropique**

La traditionnelle soirée de gala de bienfaisance aura lieu le samedi 23 novembre 2024 au Centre Culturel de Huy avec, au programme : « Espèces menacées ».

10. Remerciements

2023 a encore été une année bien remplie avec de nombreux projets tels que le démarrage du chantier des 6 nouveaux pavillons adaptés.

L'accompagnement et le travail réalisés par l'ensemble des membres du personnel ont permis aux bénéficiaires d'avoir une année pleine de bons moments et d'activités habituelles mais aussi nouvelles. Je tiens à remercier chaque travailleur personnellement quelle que soit sa fonction. En effet, chaque maillon de la chaîne est important pour contribuer à la poursuite des valeurs du Château Vert. Nous avons besoin de chacun d'entre nous !

La vie serait moins belle et agréable sans l'ensemble du personnel ouvrier qui œuvre chaque jour pour que les bénéficiaires vivent dans un cadre agréable, bien entretenu, propre et accueillant. Ils veillent à ce que chacun bénéficie de tout ce dont il a besoin : de bons petits plats, des vêtements bien entretenus, des transports adaptés à leurs besoins, des locaux adéquats,...

Les équipes éducatives et de soins accompagnent les bénéficiaires au quotidien. Elles leur apportent du soutien, de l'aide, des soins de qualité,... Elles veillent à ce que les bénéficiaires ne manquent de rien de jour comme de nuit. Le médecin coordinateur et les médecins traitants contribuent également à cette qualité de vie optimale.

Les paramédicaux, quant à eux, offrent leur spécificité en proposant des suivis quotidiens de qualité répondant du mieux possible aux besoins de chacun.

L'équipe psycho-sociale soutient les bénéficiaires mais également leur famille afin que chaque accueil et parcours au Château Vert se déroulent au mieux.

Tout cet accompagnement ne serait pas possible sans une équipe administrative qui assure la gestion aussi bien des dossiers du personnel, que de ceux des bénéficiaires, de la comptabilité et de l'accueil, élément très important pour tous.

Et pour orchestrer tout cela, les responsables de chacune de ces équipes sont indispensables à leur bon fonctionnement. Ils les soutiennent et veillent à ce que tous puissent réaliser leur travail dans les meilleures conditions.

Enfin, je remercie les membres du Conseil d'administration qui, même s'ils ne sont pas présents au quotidien, soutiennent l'institution et prennent position lors de situations parfois difficiles. Le Château Vert a également la chance de recevoir un appui précieux de la Ville de Huy et la Commune de Marchin.

Cécile Lefebvre
Directrice